

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA...	\$4.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$5.00
MONTREAL ET BANLIEUE...	\$10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA...	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA



Rédaction et administration
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7466
SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Les tramways et le conseil

Deux questions à régler — Tout n'est pas perdu mais le temps presse

Qui est le défenseur véritable des intérêts de la population de Montréal? Est-ce le conseil municipal? En principe, ce serait assez sa fonction. En pratique, il ne paraît pas vouloir s'en acquitter. Nous en avons une preuve dans la suppression de la ligne du Terminal.

Celle-ci donnait un service insuffisant à un groupe très important de la population montréalaise — 50,000 contribuables. Elle doit être supprimée.

On était en droit d'attendre que le conseil soumit un plan compréhensif et bien étudié pour remédier aux déficiences du service, qu'il profitât de l'occasion pour servir intelligemment les intérêts des contribuables des quartiers Maisonneuve et Mercier et, du même coup, ceux de tous les contribuables de la ville. Il ne paraît pas qu'il s'en soit soucié. Nous ne savons même pas à l'heure actuelle où sera construite la ligne destinée à remplacer celle du Terminal.

Le plus pratique eût été, comme nous le disions l'autre jour, de créer une grande ligne parallèle à celles d'Ontario, de Sainte-Catherine et de Notre-Dame par la rue Sherbrooke. C'était le seul moyen de remédier à la congestion actuelle de ces lignes, de permettre à la population de la périphérie d'atteindre commodément le centre de la ville.

L'idée paraît abandonnée. La ligne passant par la rue Boyce ne sera, comme disent les Anglais, que du *patch work*. Elle ne résoudra aucune des difficultés existantes. Les voyageurs amenés de l'extrémité est de la ville seront déversés au boulevard Pie IX ou rue Bourbonnière, dans les voitures déjà encombrées des trois lignes précédemment nommées.

C'est toujours la même chose. On procède sans ordre et sans plan, sans tenir compte des nécessités futures. Le conseil ne sait pas prévoir et ne pas savoir prévoir, c'est ne pas savoir gouverner.

Il est aussi fort regrettable qu'aucun des échevins présents au comité n'ait songé à proposer tout de suite la modification du contrat pour ce qui est des billets d'écoliers. On se rappelle les réformes que nous avons préconisées ici: extension de la limite d'âge, extension des heures, billets d'écoliers ayant cours le dimanche comme la semaine.

Le conseil de même que les députés de la région de Montréal ignorent pas qu'on prépare actuellement une requête qui doit parvenir dans quelques jours à la législature. Il eût été simple de proposer la remise de l'étude du bill en attendant ces requêtes, ou encore de présenter un amendement dans le sens de celui demandé par les requêtes sans les avoir reçues. Le conseil est au courant, la députation est également au courant, car tous les journaux ont agité la question. Il n'en a été rien fait.

Cependant il n'est pas trop tard, puisque le bill revient devant la Chambre en comité et qu'il sera soumis au Conseil législatif et au comité des bills privés du Conseil législatif. On doit profiter de ce fait pour régler les deux questions soulevées par cet article.

C'est au comité du Conseil législatif que l'on devra exiger désormais un engagement clair et précis de la compagnie au sujet de la ligne à construire; c'est là qu'on devra prendre soin que le tracé soit indiqué.

C'est là aussi que l'on pourra, si la Chambre persiste dans son apathie, soumettre et régler cette question des billets d'écoliers.

Louis DUPIRE.

Billet du soir

La préterition

Bien peu y échappent. Les instigateurs, les médiateurs ont généralement cette idée vaine de leur personne, comme Larousse dit de la préterition. Si cela est agaçant quelquefois, le plus souvent on se contente de hausser les épaules et de les plaindre; à part soi, mais que des gens intelligents inclinent leur personnalité morale vers le travers, rien de plus déconcertant.

S'ils valent, point n'est besoin de l'admiration des autres. La satisfaction intime qu'apporte le succès, de quelque côté qu'il soit, est bien suffisante pour sembler à l'orgueil; voilà qui nous trompe.

Les intelligents et aussi bien les autres ont besoin d'encens.

Ils ne provoquent pas toujours la louange, par un reste d'amour propre, mais ils l'acceptent comme une chose due et nécessaire, ont accompli différents vœux, risquent fort de gagner la réputation de gens qui ne comprennent rien.

Quand dire les choses flatter ses qu'on pense de nous. On ne s'en lasse pas. C'est comme un nectar qu'on boirait goutte à goutte pour en savourer plus longtemps la douceur.

J'ajoute bien vite qu'il y a de nobles exceptions, l'histoire nous conserve les noms de savants, d'artistes qui ont vécu de la vie la plus modeste pour se consacrer entièrement à leurs études et à leur art. Certains qui, sans crainte comme sans orgueil, valablement ont défendu leurs idées; de femmes en fin, qui effacées et modestes, ont accompli des actions héroïques.

Le vingtième siècle, grâce à Dieu, inscrit lui aussi des noms comme ceux de jadis.

On omet, parce que plus rares, ces intelligences vraiment hautes que la préterition n'effleure pas, et c'est comme cela uniquement que je comprends qu'on soit quelqu'un.

DANIELLE.

Impôts et famille

UN ARTICLE DE M. BOURASSA

La prochaine réunion du parlement fédéral donne, ainsi que nous le faisons observer hier, une nouvelle actualité à la question de la réforme de l'impôt.

Le Devoir publiera demain un article où M. Bourassa examine, avec chiffres à l'appui, la répartition du budget de l'impôt fédéral du revenu et de l'impôt provincial sur les successions.

Propos d'Ottawa

Ceux qui restent se suicident...

Les embêtements du gouvernement à la suite de quelques suicides d'immigrants qui, contrairement aux 99 pour cent des autres, avaient "collé" au Canada — N'importe-t-on que des "compos mentis"? — Québec n'a rien à retirer de la politique d'immigration — Le tort des bons chemins n'est que nos gens les ouvrent et qu'ils aboutissent aux Etats-Unis — Nous aurons toujours du ciment, mais pas toujours des colons

Ottawa, le 31. — S'il y a un domaine dans lequel le gouvernement n'a pas eu de chances depuis qu'il est au pouvoir, c'est bien le domaine de l'immigration. Les insuccès se sont répétés avec une régularité exceptionnelle, les malchances sont venues les unes après les autres, de sorte que l'année se termine sur un fiasco presque complet.

L'échec le plus considérable est celui que tout le monde connaît déjà. Plus d'immigrants ont quitté le territoire canadien durant l'année dernière qu'il ne nous est arrivé d'immigrants. Et la valeur des effets importés par ces derniers en notre pays n'atteint pas la moitié de ce que les premiers ont importé aux Etats-Unis. Double perte qui n'égale pas la troisième. Toutes les sommes, en effet, que nous avons dépensées pour attirer des étrangers chez nous sont à peu près complètement perdues puisqu'elles n'ont pas contribué à augmenter d'une seule unité la nation dont nous faisons partie. Le résultat est donc tout à fait désappointant et l'on peut compter qu'il sera le sujet de maints débats amers durant la prochaine session.

Mais ce n'est pas tout. Le ministère de l'immigration a pris toutes sortes de mesures pour attirer au Canada de petits Anglais et de petites Anglaises en bas âge qui ont perdu leurs parents et qui n'ont personne pour les protéger. Deux de ces adolescents établis par le gouvernement dans l'Ontario se sont pendus durant le mois dernier. L'isolement, l'existence solitaire, plus susceptibles d'être enfoncés dans la solitude, les deux adolescents qui se sont suicidés, ont peut-être subi les effets de la solitude. Mais ce n'est pas tout. Les ministères ont craint l'arrêt ou le ralentissement de cette immigration infantile, si ces faits divers recevaient en Angleterre une grande publicité. Il y avait de quoi s'émouvoir. Si l'on ne peut évidemment conclure du particulier au général et dire que tous les petits orphelins anglais ne sont pas plus susceptibles d'être enfoncés dans la solitude, les deux adolescents qui se sont suicidés, on peut affirmer du moins que le gouvernement n'a pas rempli son devoir envers eux en ne prenant pas les mesures nécessaires pour éviter des événements semblables.

Ces enfants arrivent ici, en effet, et sont distribués ici et là comme du bétail. Que deviennent-ils? Personne ne le sait. Ils n'ont personne à qui se plaindre s'ils reçoivent des mauvais traitements, ils sont livrés sans surveillance à ceux qui en font la demande. Alors il n'y a rien de surprenant à ce que nous apprenions de temps en temps que de petits Oliver Twist ont trouvé l'existence trop dure pour leur faible résistance physique et morale.

Ce n'est pas tout. Un émigré anglais se suicidait aussi à Montréal, ces jours derniers, et une jeune fille, arrivée comme domestique, dans la capitale même du pays, à Ottawa, voilà des faits qui n'accablent certainement pas le gouvernement en immigration. C'est à se demander si les autorités n'admettent pas un peu plus un bon nombre de déséquilibrés.

Puis l'exploitation s'en mêle. L'immigration est toujours envisagée par quelques personnes comme un moyen sûr de réaliser des profits considérables. C'est ainsi que l'entendait un nommé Mitchell, de l'île-du-Prince-Edouard, dont on vient de révéler les agissements extraordinaires. Nommé par son gouvernement pour représenter sa province en Angleterre, il réussit à obtenir du gouvernement fédéral un salaire très convenable sur les ins-

le Conseil lui-même. Ces quatre membres, dont un doit être pris parmi les vicaires généraux et un parmi les chanoines, assistent l'évêque dans sa gestion de la manière prévue par les règles canoniques. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour six ans: le Conseil est renouvelé par moitié tous les trois ans. Les conseillers sortants sont indéfiniment rééligibles.

Art. 23. — En cas de dissolution, l'actif de l'Association sera attribué à une Association constituée par l'évêque ou par celui qui le remplace, conformément aux présents statuts. Dans l'intervalle qui, en tout cas, ne devra pas dépasser deux mois, l'évêque ou son remplaçant canonique assurera la gestion des biens de l'Association.

Pour la minorité

Après la commission scolaire catholique de Montréal, celles de la Prairie et de Grand'Mère — et d'autres peut-être que nous ignorons — la commission scolaire catholique des Trois-Rivières vient de s'inscrire sur les listes de la souscription actuellement ouverte pour la minorité franco-ontarienne.

Si ce geste se généralise, la minorité en tirera, moralement et matériellement, un bénéfice considérable.

O. H.

bureau de l'établissement des soldats sur les terres pour établir les immigrants. Il aurait l'intention de payer la moitié de la réduction de 880 par personne que les compagnies océaniques ont consenti aux immigrants, soit une dépense de quatre à cinq millions par année. Il a tenu une conférence avec les provinces sans résultats bien palpables, il aurait aussi conclu des arrangements avec l'Angleterre pour profiter de l'Empire Settlement Act.

Mais la politique ministérielle reste vague, floue, sans consistance, sans ordre et sans clarté. On ne sait trop où on en est. Le programme est touffu et manque de netteté. On soupçonne vaguement qu'il se gâpille des sommes importantes sans résultats palpables pour le pays. Il manque encore un homme à la tête de ce ministère pour rétablir l'ordre dans ce chaos, ordonner toutes les initiatives ministérielles et ne pas dépenser un sou sans raison.

Notre province ne s'augmentera jamais beaucoup par la politique d'immigration fédérale. Elle doit s'adresser à son gouvernement provincial pour arrêter l'exode aux Etats-Unis et multiplier le nombre de ses acres en culture. De loin, elle semble souffrir d'un mal qui est assez général par tout le Canada. Quelle dépense pour la colonisation les montants qu'elle dépense pour les bons chemins, qu'elle dépense ensuite pour l'agriculture les sommes qu'elle dépense pour la colonisation et qu'enfin elle dépense pour les bons chemins ce qu'elle dépense pour l'agriculture, et tout ira mieux, tout d'un coup, comme par miracle. Le mal vient de ce que Québec est pris aujourd'hui de la folie des bons chemins, mettant ainsi le secondaire avant le principal. Le résultat certain, c'est que le parlement provincial consacre des sommes beaucoup trop importantes à cette fin et que les municipalités à qui il offre des prêts spéciaux en profitent si largement qu'elles ont presque doublé leurs dettes en quelques années. Alors gouvernements et municipalités augmentent tellement leurs taxes qu'ils ajoutent à celles d'Ottawa que les fermiers surchargés partent en foule. En un mot, un dollar consacré à la colonisation vaut plus de cent dollars dépensés pour les bons chemins, si l'on veut remettre les choses en ordre. La colonisation d'abord avec les crédits les plus considérables, l'agriculture ensuite, qui est dans le marasme, comme le prouvent les statistiques, les bons chemins ensuite. Ces derniers ont leur importance certes, mais il ne faut pas les faire passer avant la colonisation et l'agriculture, car rendons-nous compte des aujourd'hui que, dans dix ans, dans quinze ans, il y aura encore du ciment pour nos routes et des compagnies pour nous en procurer, même si les directeurs ont changé. La panique n'est pas à craindre.

Léo-Paul DESROSIERS.

LA VOIX DU PAPE

Encyclique de Sa Sainteté Pie XI sur les Associations diocésaines

Le courrier de ce matin nous apporte, d'après la traduction française officielle, transmise par le *Figaro* de Paris, le texte de l'encyclique sur les associations diocésaines, adressée par le Souverain Pontife aux cardinaux, archevêques, évêques, au clergé et au peuple de France. Nous nous empressons de la reproduire, en notant que la Croix s'excuse des erreurs de transmission télégraphique qui auraient pu se produire: P. P. XI.

à ses chers Fils et vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Le temps est enfin venu pour Nous de vous annoncer la solution de l'importante et très grave question des Associations diocésaines; mais en vous exposant, comme Nous allons le faire, la manière dont Nous sommes arrivés à cette conclusion, Nous considérons comme Notre devoir de rappeler et de mettre sous vos yeux comme dans un tableau les différentes phases des négociations qui se sont déroulées à ce sujet. Nous le ferons d'autant plus brièvement qu'il s'agit d'une chose en grande partie déjà parfaitement connue de vous.

POURQUOI LE SAINT-SIEGE CONDAMNE LES CULTUELLES

Nous Nous souvenons dans l'armement de Notre cœur des jours bien tristes où s'est formé parmi vous le projet néfaste de séparer les intérêts de la République de ceux de l'Eglise, et où ce projet a été abrogé par l'une des parties seulement et à l'encontre des formalités de droit, et comment, sans aucun égard, soit pour la hiérarchie de l'Eglise, soit pour l'autorité du Saint-Siège, on a d'une manière injuste et arbitraire légiféré sur les droits et les biens ecclésiastiques comme aussi sur le culte divin; comment Notre prédécesseur de sainte mémoire, Pie X, par sa Lettre-Encyclique *Vehementer* du 11 février, et par son allocution prononcée au Consistoire du 21, même mois, de l'année 1906, a condamné d'une manière expresse et

solennelle cette même loi; comment il a reproché en même temps les associations dites cultuelles que l'on voulait fonder dans l'esprit de cette loi d'associations, et que, par une autre Lettre-Encyclique, que *Gravissimo* datée du 10 août de la même année, le même Pontife rejetait et reprouvait de nouveau.

Ces associations ayant été mises de côté, plusieurs — pour nous servir des paroles de notre prédécesseur — ont cru opportun d'essayer si on ne pourrait pas, à leur place, fonder un autre genre de société qui serait conforme en même temps aux lois françaises et aux saints canons, et qui, éloignant les temps très difficiles qui se préparaient, conserverait intacts, du moins quant à leur substance, les droits sacrés de l'Eglise; mais, comme alors nul espoir n'apparaissait d'obtenir un tel résultat, le même Souverain Pontife, après en avoir conféré avec les évêques de France, défendit de tenter, tant que durait la loi de Séparation, ce nouveau genre d'associations, aussi longtemps qu'il n'apparaîtrait pas légalement certain que la constitution divine de l'Eglise et les droits imprescriptibles du Pontife romain et des évêques, aussi bien que leur pouvoir sur les biens nécessaires de l'Eglise et en particulier sur les sanctuaires sacrés, étaient dans ces associations respectés et sauvegardés.

L'HEROÏQUE CONDUITE DU CLERGÉ ET DES FIDÈLES DE FRANCE

Vous savez tous ce qui est arrivé alors, le monde catholique tout entier la vu et en a été saisi d'admiration. Ce que le Souverain Pontife Pie X, dans les Lettres que nous venons de rappeler, avait demandé en le consultant avec confiance et pour ainsi dire, en le pressant, ce que vous-même exhortiez à faire et par la parole et par l'exemple, est heureusement arrivé. On a eu le spectacle magnifique d'un clergé et des fidèles rivalisant de jour en jour avec plus de ferveur en liberté et en dévouement. D'un côté, les fidèles n'ont jamais reculé, pour la splendeur du culte divin et pour le convenable maintien des prêtres, leur amour abnégation et générosité; de l'autre, le clergé s'est soumis de grand cœur et d'un esprit joyeux aux conditions, si lures fussent-elles, créées par la loi de Séparation. Il faut encore ajouter que le mi-

Etat très précaire de M. Woodrow Wilson

Le Dr Grayson a passé toute la nuit à la demeure de l'ancien président des Etats-Unis — Les travaillistes et la reconnaissance de la Russie

WASHINGTON, 1er (S. P. A.). — L'état de M. Woodrow Wilson, qui souffre d'indigestion depuis quelques jours, est devenu inquiétant, dit le contre-amiral Cary-T. Grayson, médecin de l'ancien président des Etats-Unis.

Le Dr Grayson a publié le communiqué suivant ce matin: "M. Wilson a passé une nuit sans repos et a perdu des forces. Au cours de la nuit, son état a soudainement empiré. L'estime qu'il est dans une condition très précaire."

Le Dr Grayson a passé toute la nuit à la demeure de M. Wilson. Il s'est aperçu de la gravité de l'état du malade en se rendant à son chevet pour un des examens qu'il faisait par intervalles. C'est ce médecin qui a soigné l'ancien président durant sa maladie de 1919 et toutes les fois qu'il a été indisposé depuis. On se rappelle que M. Wilson est tombé gravement malade pendant une tournée oratoire dans l'ouest des Etats-Unis, il y a près de cinq ans, après la signature du traité de paix. Depuis plusieurs années, M. Wilson a souffert de temps à autre d'une maladie des organes digestifs. Les mêmes symptômes se sont manifestés ces jours derniers.

UNE SEANCE IMPORTANTE

LONDRES, 1er (S. P. A.). — A sa séance d'aujourd'hui, le gouvernement britannique doit se prononcer sur différentes questions débattues en comité ces jours derniers, y compris celle de la reconnaissance de la Russie.

On affirme dans les milieux travaillistes que les préparatifs préliminaires de cette formalité ont marché rondement. L'Angleterre reconnaîtra sans réserve le gouvernement de Moscou, mais après la reprise des relations diplomatiques, les deux nations pourront discuter quelques problèmes importants.

ministère sacré qui, plus que toute autre chose, est étroitement lié avec le bien public était rendu par cette loi encore plus difficile et plus pénible par l'exclusion de précieux auxiliaires et condouleurs et par la privation de toute rente, ce qui exposait les ministres sacrés au manque des choses les plus nécessaires à la vie.

LA SITUATION PRESENTE

Cette pieuse et noble rivalité entre clergé et fidèles, rivalité qui bon droit Nous pourrions appeler héroïque, Nous l'avons Nous-même suivie avec un vif intérêt dans le temps déjà éloigné des commencements de Notre Pontificat. Nous en avons connu les résultats merveilleux. Pour ce qui regarde les intérêts économiques, Nous avons compris de suite que cet état n'était ni diminué ni sur le point d'être affaibli. En effet, la condition économique de l'Eglise de France d'après le témoignage de plusieurs évêques eux-mêmes ne semblait pas telle qu'elle demandât un remède pressant; d'autre part la reconstitution et l'administration elle-même du patrimoine ecclésiastique, quoique difficile et pieux d'exécution, et cause de l'injustice loi, exposée à bien des dangers, n'était pas entièrement dépourvue d'un certain appui provenant du droit commun.

LES ASSOCIATIONS DIOCESAINES NE SONT PAS LES CULTUELLES

Les statuts ont été, de part et d'autre, discutés longuement et avec soin, et de cette discussion ils sont sortis tels que les associations diocésaines qui en résulteraient seraient bien différentes de celles que Pie X avait autrefois reprochées ou défendu de fonder. Ceci est d'autant plus vrai que ces statuts ne dépendent ni nécessairement, ni directement de la loi condamnée par Pie X, et que le fonctionnement des Associations elles-mêmes doit aussi se conformer aux lois canoniques, avec le droit et le devoir, en cas de difficultés, d'en informer le Siège apostolique.

GARANTIES DU STATUT ET MOTIFS DE L'AUTORISATION PONTIFICALE

Quant aux garanties, en réalité, ce ne sont pas celles que Nous avions proposées dès le commencement et auxquelles les chefs du gouvernement français avaient consenti. Cependant, celles qui Nous ont été offertes sont de telles nature et s'appuient sur de telles raisons et de telles déclarations, que Nous avons cru pouvoir les admettre pour le bien de la paix ecclésiastique, d'autant plus qu'il ne Nous semblait pas possible d'en obtenir de meilleures, et que celles qu'on nous offrait pouvaient, toutes choses bien pesées, être considérées comme légales et sûres, telles que Pie X lui-même les exigeait.

En effet, Nous avons, en faveur des nouveaux statuts, non seulement l'opinion d'hommes très versés dans la jurisprudence et de renommée à toute épreuve, mais aussi l'avis unanime du Conseil d'Etat, toutes Chambres réunies, qui, d'après la législation française, est la magistrature suprême et seule compétente pour donner avis sur l'interprétation des lois. Cet avis, partagé également par les hommes qui régissent la République, revient, en fin de compte, à ceci: que ces statuts ne contiennent rien contre les lois françaises, ce qui veut dire que rien n'est à craindre de ces mêmes lois pour les Associations diocésaines.

LE PAPE FORMULE SA DECISION

Les choses étant ainsi, voulant en conformité avec Notre devoir apostolique ne rien omettre, les droits sacrés et l'honneur de Dieu et de son Eglise étant satisfaits, de ce que Nous pouvons faire dans le but de donner à l'Eglise de France un certain fondement légal, comme aussi pour contribuer, ainsi qu'on peut l'espérer, à la pacification plus en

LA GENESE DU PROJET DU STATUT LEGAL

De ce désir est née la question des Associations diocésaines. Les statuts de ces associations, élaborés par des hommes compétents, non sans le consentement des chefs du gouvernement français, furent envoyés au Siège apostolique par Notre nonce en France, communiqués ensuite à vous tous aussi bien qu'à Nos Vénérables Frères les cardinaux de la Sainte Eglise Romaine appartenant à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires dont l'opinion a été plusieurs fois présentée, et enfin, proposés à Notre examen.

Il Nous était, certes, bien difficile de prononcer un jugement sur cette question. En effet, il ne Nous était pas permis, et Nous ne voulions pas Nous écarter de la voie tracée par le pape Pie X, la mémoire et le souvenir d'ardent prédécesseur Nous empêchant. La violation des droits du Siège apostolique et de la hiérarchie ecclésiastique qui se confondent avec ceux de Dieu et des âmes ne Nous

(Suite à la quatrième page.)

M. Perron préfère voir périr le parti libéral et vivre le crédit national — M. Thomas Chapais dégage sa responsabilité dans un discours remarquable — A la Chambre MM. Caron et Sauvé discutent agriculture

à la librairie du «Devoir».

CALENDRIER

DEMAIN: samedi 2 février 1924
Purification de la B. V. M.

Lever du soleil, 7 h. 20.
Coucher du soleil, 5 h. 08.
Lever de la lune, 5 h. 10.
Coucher de la lune, 5 h. 29.

Nouvelle lune le 4, à 8 h. 44 m. du soir.
Premier quartier, le 12, à 3 h. 15 m. du soir.
Pléiade lune, le 20, à 11 h. 18 m. du matin.
Der. Quart, le 27, à 8 h. 21 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et le service de dépêches du monde entier

DEMAIN

NUAGEUX ET PLUS DOUX
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 20.
Minimum, 10.
Aujourd'hui maximum, 18.
Minimum, 10.
Même date l'an dernier, 2.

BAROMETRE
8 heures a.m. 30.07. 11 heures a.m. 30.05.
1 heure p.m. 30.03.

LE MALTHUSIANISME EN ALLEMAGNE

Les statistiques vitales indiqueraient que ce fléau commence à se répandre en particulier à Berlin et dans les grandes villes

Berlin, 1er (S. P. A.). — En parcourant les statistiques vitales, on dirait que les méthodes de restriction de la natalité ont quelque peu été adoptées en Allemagne. Cela semble particulièrement être le cas à Berlin et dans d'autres villes où pendant quelques années le nombre des naissances est devenu inférieur au nombre des décès. Ce n'est que dans les régions rurales et dans les districts industriels éloignés que la tendance à élever des enfants est revenue normale comme aux jours d'avant-guerre.

De l'avis du professeur Heinrich Silbergleit, la coutume disparaît graduellement d'élever de nombreuses familles comme on en voyait il y a quelques années en Allemagne et dans d'autres pays européens. Il soutient que les gens domiciliés dans les villes ne veulent pas aussi facilement se plier à la gêne et aux inconvénients qu'impose une abondante progéniture.

Ce changement s'est opéré doucement en Allemagne. Le taux de la natalité, qui s'était élevé à 36 par mille habitants durant la dernière décennie du 19e siècle, est descendu à 23 ou même plus bas, à cause de diverses circonstances qui prévalent dans ce pays depuis la fin de la guerre. Selon le professeur Silbergleit, les conférences sur l'hygiène, le cinéma et d'autres moyens de propagande destinés à enseigner les

LES CREDITS DE L'AVICULTURE

Un débat sur les subsides relatifs à la ferme Belvédère — Prise de bec entre MM. Caron et Sauvé

Québec, 1er (D. N. C.). — Courte séance, cet avant-midi, à la Chambre basse. La députation a adopté plusieurs bills publics et privés, en dernière lecture.

La discussion a surtout porté sur les subsides de l'aviculture. M. Sauvé a posé différentes questions à M. Caron. Le ministre de l'Agriculture déclare que la ferme Belvédère appartient au sous-ministre de l'Agriculture, M. Ant. Grenier, et qu'il la loue à un autre employé du ministère, M. Barbeau. Le gouvernement y achète des oeufs, des volailles et y fait de l'incubation.

M. Sauvé insiste pour connaître les dépenses faites par le gouvernement à la ferme Belvédère. M. Caron dit que la demande n'est pas raisonnable et qu'il n'est pas prêt à donner des chiffres. Le chef de l'opposition se fâche et rappelle qu'autrefois tous les ministres lorsqu'ils faisaient voter leurs subsides,

Un vol pour le salut d'un homme

Un prévenu, accusé de vol de poulx, à St-Laurent, le 22 janvier dernier, a fait ce matin des déclarations absolument déconcertantes. Il a protesté qu'il n'avait volé les volailles que dans le but de se procurer une somme d'argent destinée à sauver la vie d'un homme. Le juge escomptant déjà une affaire touchante lui a demandé de raconter cette chevaleresque histoire.

Il prévenu a raconté que le jour où il avait été pris, était le quatrième jour de sa détention. Il avait un an de prison. Il avait eu tous les loisirs de connaître Wilfrid Saint-Onge condamné à mort pour meurtre. Ce dernier lui aurait déclaré alors que certains témoins pourraient prouver sa complète innocence. Aussitôt hors du violon, rempli d'une sainte ardeur, Leblanc est allé voler des poules afin de pouvoir acheter des témoins. Il a raconté l'histoire de Saint-Onge. Le juge a condamné le brave homme à 15 jours de prison.

La population des Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 1 (D.N.C.). — La population de la ville des Trois-Rivières diminue, vient-on d'apprendre à la grande surprise de tous. La révision du rôle d'évaluation qui servira pour l'année 1924 est, en effet, terminée par le bureau des évaluateurs, et c'est ce qu'on y découvre. Le rôle sera déposé ce soir, vendredi, au conseil, pour qu'il en prenne connaissance.

Elle indique que le chiffre de la population est 24,978 pour 1923; celui de 1922 était de 25,214. Si l'on ajoute les 2,000 que les évaluateurs ont coutume de donner pour la population flottante, on arrive à un total de 6,978.

Voici un tableau donnant la progression de la population de la ville pour les dix dernières années:

1914	16,360	1915	17,396	1916	18,240
1917	19,697	1918	19,414	1919	20,380
1920	21,428	1921	23,302	1922	23,723
1923	25,214	1924	24,978		

La population de notre ville se trouve donc à avoir subi une diminution de 236 âmes au cours de l'année écoulée.

Le temps

Toronto, 1. — Température probable dans la région de Montréal: Nuageux et un peu plus doux aujourd'hui et demain.

Des invitations à deux congrès

LE CONSEIL MUNICIPAL PRENDRA PART AU CONGRES DE LA LIGUE DE PREVENTION CONTRE LES INCENDIES. — LE CONGRES DU ROYAL SANITARY INSTITUTE.

Le conseil municipal tiendra une courte séance aujourd'hui même, pour recevoir de ses délégués à Québec un rapport de leurs délibérations; si les délégués en expriment le désir, le conseil se prononcera sur certaines questions qui seront débattues soit au comité des bills privés, soit à la Chambre même.

Au chapitre des communications, le greffier a reçu deux invitations à prendre part à des congrès, celui de la Ligue de prévention contre les incendies qui aura lieu à Montréal le 6 février, et celui du Royal Sanitary Institute qui se tiendra à Liverpool du 14 au 19 juillet.

Le congrès de la Ligue de prévention s'ouvrira mercredi à dix heures du matin, sous la présidence du maire Martin. Au nombre des travaux qui seront présentés au cours de la matinée, on relève les suivants: Pertes causées par l'incendie dans la province du Québec, par M. G.-E. Marquis, chef du bureau des statistiques de Québec; construction des édifices et pertes causées par les incendies, par M. Alcide Chausse, secrétaire de l'Institut royal des architectes du Canada; approvisionnement d'eau et protection des services d'incendie, par M. P.-J. Jobin, commissaire provincial des incendies de Québec; système d'avertisseurs pour les petites municipalités, par M. A. Crowhurst, de la compagnie Northern Electric de Montréal.

Il y aura un banquet à 1 heure, présidé par le maire Joseph Beaudin, d'Outremont, président de l'union des municipalités de la province de Québec, sir George Foster, président de l'association de prévention des incendies, du Canada, y adressera la parole.

A la séance de l'après-midi, à 2 h. 30, M. Tom Moore, président du Congrès des métiers et du travail du Canada, présidera. Il y aura des travaux présentés sur la protection privée contre l'incendie, par M. J. Groves Smith, commissaire fédéral des incendies; sur l'assurance contre l'incendie, par M. Eugène Leclerc, membre de la ligue contre les incendies; sur la protection de nos forêts, par M. G.-C. Piché, chef des services forestiers de Québec; sur la manière d'instruire nos enfants dans nos écoles, sur les incendies, par M. Arthur Gaborou, gérant de la ligue de la sécurité de la province de Québec.

Le congrès se terminera par la nomination et l'élection des officiers de la ligue.

Le Royal Sanitary Institute tiendra son 35e congrès à Liverpool du 14 au 19 juillet prochain. Parmi les rapports qui seront discutés entre les congressistes, on remarque ceux de la science sanitaire, ceux de l'hygiène scolaire, domestique et individuelle, le bien-être de l'enfant, la protection de l'industrie, le milieu et l'hygiène industrielle. Il y aura des conférences appropriées offertes par les représentants des autorités sanitaires, par des médecins en charge de bureaux d'hygiène, par des inspecteurs d'hygiène, et par les ingénieurs en construction.

Il y a eu en janvier cette année une trentaine de faillites, soit une par jour en moyenne, dont une quinzaine — la moitié — par des épiciers et des restaurateurs. Vient ensuite les quincailliers et les marchands de nouveautés.

L'industrie qui semble la plus immunisée contre la banqueroute est celle de la pharmacie. L'an dernier on a enregistré huit faillites, et pas une encore cette année.

Le commerce de l'épicerie et le métier de restaurateurs deviennent de plus en plus difficiles à cause de la compétition que leur font certains gros magasins généraux.

Coupures dans le budget de la marine anglaise

Londres, 1. — Philip Snowden, chancelier de l'Echiquier, coupe dans les dépenses du gouvernement afin de réduire les taxes sur les vivres dans le prochain budget.

L'Amirauté sera la première à se ressentir de cette politique de restriction. On dit que le Trésor demande une diminution de 5,000,000 de livres sterling dans ses estimations pour l'année devant finir au 31 mars 1925. La nouvelle a semé de la consternation dans les milieux navals.

Aucune décision n'a encore été prise sur le projet de construction de croiseurs légers comportant une dépense totale de 10,000,000 de livres sterling, tel que le voulait le gouvernement Baldwin pour remédier jusqu'à un certain point au problème du chômage. En certains milieux, on est enclin à penser qu'il vaudrait mieux utiliser cet argent à la construction de logements. Les ouvriers en construction maritime que ne travaillent pas tous ont hâte de connaître la décision des autorités à ce sujet.

Il paraît que le ministère de la guerre n'est pas à l'abri non plus de la hache de M. Snowden.

On dit que d'ici quelques jours le gouvernement travailliste aura fait les quelques nominations qu'il lui reste encore à faire.

Les pertes des insurgés mexicains

Mexico, 1. (S.P.A.). — La cavalerie fédérale est arrivée à Fortin, près de Cordoba, dans son avance sur Vera-Cruz, dit un communiqué du département de la guerre qui déclare aussi que le général Urbalejo a occupé Orizaba sans avoir à combattre.

Des messages particuliers reçus de Vera-Cruz indiquent que les insurgés ont évalué trop basses leurs pertes quand ils les ont fixés à deux mille hommes. C'est plutôt quatre mille qu'ils auraient dû dire en tenant compte des prisonniers blessés qui sont nombreux.

Fortin est une ville sise dans l'Etat de Vera-Cruz à 65 milles environ à l'ouest du port de Vera-Cruz.

Les concerts LE CHANT CHORAL

La Metropolitan Choral Society a donné hier soir, à la salle Windsor, un programme de musique exécuté avec beaucoup de solides qualités. Certaines oeuvres avaient le défaut d'être un peu comparaisons avec le Mendelssohn Choir et les Chanteurs de la Sixtine; M. Vanderpoll aurait mieux fait de ne pas les présenter. Efforçons-nous tout de même de penser à l'exécution en la dégageant de cette contingence.

La Société, composée d'une quarantaine de membres, est formée d'excellents voix, les ténors ce pendant ayant cette tendance à chanter de la gorge si commune chez les Anglophones dont la voix n'est pas bien posée. L'ensemble possède une belle sonorité, mais les parties ne sont pas assez fondues, les ténors et les barytons étant quelques fois à l'envie de faire remarquer leur présence. Dans le chant sans accompagnement, l'écueil à éviter est précisément et on pourrait dire uniquement ce manque de proportion.

Mais en dehors de cela le Choeur possède de fort belles qualités. Il sait ce qu'il chante et comment il faut le chanter. Il obéit à la perfection au bâton du chef: ensemble, nuances, accentuation sont tout ce qu'on pourrait désirer de mieux. C'est la soumission entière que donne la discipline librement et consciemment subie.

Dans deux motets de Palestrina: Adoramus te et O Bone Jesu et un Ave Maria adapté à un chant du 17e siècle par M. Vanderpoll, remarquons l'interprétation véritablement religieuse. La Sérénade andalouse The Silversmith a été chantée avec esprit et une légèreté satisfaisante.

M. Vanderpoll a écrit un chœur de dimension considérable sur une poésie à mètres divers d'une façon qui démontre combien il connaît l'écriture chorale. D'excellents effets en ont été obtenus par l'emploi de la bouche fermée et d'accompagnements en imitation de cordes pincées.

Un double quatuor d'hommes a chanté avec des nuances bien comprises quoiqu'un peu inégales dans certaines parties deux jolis chœurs.

Outre quelques autres oeuvres d'Elgar, Rheinberger, German, etc., il y avait au programme une valse de Charles-P. Scott, qui le terminait et à laquelle le chœur a donné un rythme très berceur.

M. Albert Chamberland a joué d'excellente façon, comme toujours, deux grandes pièces de compagnie, Chamberland-Paque et un morceau avec son habituelle intelligence musicale. Mentionnons, pour mémoire, un baryton, M. R.-E. Robinson, qui a chanté deux pièces.

La Metropolitan Choral Society est l'initiative d'un concours qui a eu lieu pour la première fois le printemps dernier et elle donnait le concert d'hier au bénéfice du prochain concours. La salle Windsor était presque pleine et a chaleureusement applaudi ce programme.

La Société peut être contentée du double succès: artistique et financier, qu'elle a remporté hier, à une incitation à faire toujours de mieux en mieux. Elle est en bon chemin pour cela.

Fréd. PELLETIER.

Un vapeur sombre, trois victimes

Smithland, Kentucky, 1er (S. P. A.). — Le vapeur Tom-G. Powell a sombré hier soir après s'être échoué sur un banc de sable dans la rivière Ohio non loin d'ici. Sa coque avait été brisée par les glaces flottantes. L'équipage et les passagers se réfugièrent sur le pont supérieur du navire et vers minuit le vingt-trois personnes, y compris le capitaine, ont été sauvées en canot. Le mécanicien en chef s'est brisé deux côtes quand le vaisseau a sombré.

Paducah, Kentucky, 1er — Des survivants du vapeur Powell sont arrivés ici de bonne heure ce matin sur le remorqueur Richardson. Ils ont rapporté que trois employés des ponts du bateau ont péri.

Une protestation de Moscou

Moscou, 1er (S.P.A.). — M. Litvinoff, sous-ministre des affaires extérieures, a adressé une protestation au secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Charles E. Hughes, parce que, dit-il, la gâche-côtes américaine a été jetée dans un port russe de la presqu'île de Kamchatka et aussi parce que le contre-torpilleur 223 est entré dans la rade de Batoum le 15 septembre dernier sans se munir de la permission des autorités soviétiques.

M. Litvinoff soutient que c'est autant de violations du principe de la loi internationale relative aux vaisseaux de guerre et il demande que le gouvernement des Etats-Unis se voie à ce que la chose ne se répète plus.

M. Wilson est un peu mieux

Washington, 1er (S. P. A.). — A midi, aujourd'hui, l'ancien président Wilson avait repris un peu de mieux, mais se trouvait à peu près toujours dans le même état. Il avait connaissance de ce qui se passait autour de lui et d'une voix étouffée il parlait de temps en temps aux personnes qui se tenaient à son chevet.

La preuve est insuffisante

ACQUITTEMENT DE TROIS PREVENUS DANS UNE AFFAIRE DE VOL — LE DETECTIVE GONZAGUE SAVARD AVAIT RECU 82,050 D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR FAIRE LIVRER LES ARTICLES VOLES

Le juge Perrault a présidé ce matin à l'enquête préliminaire des personnes accusées du vol de marchandises au mois de novembre dernier, pour une somme de \$5,800.

Les accusés étaient Walter Scroggie, 402, rue Bleury, Armand Prévoist, Sylvestre, un nommé Chagniot et un nommé Carbonneau.

MM. A. Kilgour et W. Ross, agents de la London York Insurance Co., qui a dû rembourser à la maison Racine les marchandises volées en vertu de la police d'assurance que détenait la maison, ont raconté ce matin qu'ils avaient versé \$2,050 à Gonzague Savard, directeur de la Dominion Detective Agency, pour recouvrer les marchandises et que ce dernier leur avait donné un reçu en conséquence.

M. Ross qui a négocié l'affaire au nom de la compagnie d'assurances a raconté que Savard lui avait téléphoné et lui avait proposé de lui rendre les marchandises volées moyennant une somme de \$6,000. M. Ross ne pouvait consentir à déboursier pareille somme. M. Savard lui a dans la suite déclaré qu'il lui retournerait les marchandises pour \$2,050.

M. Ross est alors allé à la Dominion Detective Agency, en compagnie de M. Kilgour et de M. Kilgour a versé à M. Savard, une somme de \$2,050. Quelques heures plus tard les marchandises arrivèrent aux bureaux de la Dominion Detective Agency et étaient livrées ensuite à la maison Racine.

M. Georges Robinson, Canadien français, ou français, 666, rue St-Denis, un employé de la Dominion Detective Agency, a déclaré qu'au 30 novembre 1923 il était dans le bureau de Savard lorsque M. Kilgour et Ross ont versé à Savard la somme de \$2,050 pour le retour des marchandises volées à la maison Racine.

Le sténographe Carrière était présent. Aussitôt après, Desjardins muni d'une somme de \$500 et d'un billet dont le témoin ignorait la teneur, est parti sur ordre de Savard et a invité Robinson à l'accompagner chez W. Scroggie, rue Bleury pour y aller chercher les marchandises. Robinson a refusé et Desjardins est parti seul.

Plus tard, Armand Prévoist est venu dans le bureau de Savard. Prévoist est un employé de Scroggie. Savard a alors ordonné à Robinson d'aller à la rencontre des marchandises en compagnie de Prévoist. Tous deux se sont rendus alors au coin des rues St-Alexandre et Catherine, et ont attendu durant vingt minutes jusqu'à ce qu'un homme vint les avertir et les amener au coin de la rue St-Catherine. Là, se trouvait une auto chargée de marchandises gardée par trois individus que le témoin a reconnus comme étant Sylvestre, Charbonneau et Chagniot.

Sylvestre, le matin dans sa poche de veston, comme s'il tenait une arme, s'est avancé, Robinson a dit: "C'est correct." Robinson est alors monté avec Charbonneau dans la voiture chargée de marchandises et tous deux se sont rendus aux bureaux de la Dominion Detective Agency.

Louis Carrière, sténographe à la Dominion Agency, a déclaré qu'il avait rédigé le reçu que Savard avait donné à MM. Ross et Kilgour en retour des \$2,500 versés pour le retour des marchandises volées. Ce reçu était conçu comme suit: Reçu \$2,050 de MM. Kilgour et Ross, pour marchandises retrouvées. Lorsque les \$2,050 ont été versés, Desjardins est parti aussitôt avec une somme de \$500 et un papier qui portait: Reçu de... la somme de... Desjardins, comme il a été précédemment question, a tout nié. Jamais il ne se rappelle le fait de la somme de \$2,050 versée pour marchandises retrouvées et il proteste qu'il n'a pas porté d'argent.

Me Calder a alors annoncé qu'il n'espérait pas pouvoir convaincre les accusés de vol en Cours d'assises et que par conséquent il abandonnait toute poursuite. En conséquence le juge a acquitté tous les prévenus.

Le retour à l'administration

Berlin, 1er (S.P.A.). — Le cabinet allemand vient d'approuver un décret qui dénationalise les chemins de fer ainsi que les postes et télégraphes. Les deux services demeureront la propriété de l'Etat qui gardera un certain droit de contrôle, mais l'administration en sera confiée aux compagnies privées.

Ce changement est opéré pour que ces services qui rapportaient respectivement avant la guerre 500,000,000 et 90,000,000 de marks deviennent de nouveau des entreprises payantes.

Une offre à Firpo

Buenos-Ayres, 1. — Le boxeur Luis Angel Firpo a reçu un câblagramme de Tex Rickard: "Je suis prêt à vous faire les mêmes offres que celles qui vous seront faites de bonne foi pour rencontrer Willis, Dempsey ou les deux."

Firpo répondra à Rickard qu'il préfère l'offre de \$250,000 de Hugh Gartland, du Raymond Syndicate pour une rencontre avec Harry Willis. Firpo a dit qu'il avait accepté ce contrat.

"NE TOUCHEZ PAS À LA MARINE"

Les journaux d'Angleterre mènent une campagne contre les retranchements que M. Snowden projette d'opérer dans le budget naval — Des impôts sur les objets de luxe et certaines transactions

Londres, 1er (S. P. A.). — Une campagne qui semble prendre pour devise "Ne touchez pas à la marine" se poursuit dans les journaux anglais depuis qu'on entend dire que le chancelier de l'Echiquier, M. Philip Snowden, songe à effectuer un retranchement de 5,000,000 de livres sterling dans les prévisions budgétaires de 58,000,000 livres que le lieutenant-colonel Amery, premier-lord de l'Amirauté sous l'administration Stanley Baldwin, avait mandati pour son département.

On a déjà remarqué que le budget de M. Snowden sera dans les grandes lignes identiques à celui que le précédent gouvernement avait préparé, mais il est indubitable que le nouveau chancelier cherche à diminuer quelques-unes des estimations qui y sont contenues.

Les organes conservateurs n'ont pas de peine à amener la population contre toute intervention de nature à diminuer l'efficacité de la marine. Ils ne manquent point l'occasion de soulever l'ire de John Bull en lui criant que les nouveaux ministres économisent au détriment de son rempart traditionnel la flotte de guerre. D'après ce qu'on peut apprendre cependant, les retranchements dans les estimations navales, si réellement on en fait, ne seront probablement pas très considérables. Le Daily Herald, organe ministériel, dit que la réduction ne dépassera pas 2,500,000 livres sterling.

On dit que l'armée aussi est menacée de se voir couper ses crédits. De plus, selon le Daily Mail, le gouvernement aurait décidé d'épargner encore davantage en congédiant mille fonctionnaires civils.

ON RECLAME LA TETE DE M. DENBY

Washington, 1er (S. P. A.). — L'attention du Sénat des Etats-Unis s'est concentrée hier sur la lutte qui se livre contre le secrétaire de la marine, M. Denby. La Chambre des représentants, de son côté, a discuté la résolution Walsh demandant l'annulation des baux des terrains pétroliers de la marine. Tout indique que la Chambre ne perdra pas de temps.

Le comité sénatorial d'enquête sur le pétrole s'est aussi mis en évidence en se réunissant après une journée de répit pour interroger le secrétaire de la marine, M. Denby, sur le rapport des médecins qui ont fait l'examen de M. Fall, ancien secrétaire de l'Intérieur.

La partisanerie, aiguillonnée pendant le débat au Sénat sur la mesure Walsh, s'est encore enflammée davantage en présence de la résolution priant le président Coolidge de demander la démission du secrétaire Denby qui, avec M. Fall,

signa les baux du pétrole. L'organisation républicaine s'est élevée contre le projet présenté aussitôt après l'adoption à l'unanimité de la résolution en annulation. Avant l'ajournement hier un mouvement se dessinait pour tâcher de faire amener la mesure et la rendre plus générale dans ses termes. Son sort dépendra peut-être du nombre de républicains insurgés qui se ligueraient avec les démocrates pour appuyer la résolution.

La tuberculose pulmonaire

Une intéressante conférence sur "la tuberculose pulmonaire" a été donnée, hier soir à l'Université de Montréal, sous les auspices de l'Institut Bruchési, par M. le docteur E. Latreille, professeur d'anatomie pathologique. La grande majorité des médecins de l'Institut étaient présents.

La conférence a donné quelques définitions générales de la tuberculose et fait l'histoire de cette maladie depuis la fin du XVIIIe siècle à nos jours. Il a également parlé des différents aspects microscopiques et histologiques de la tuberculose ainsi que de leurs effets anatomocliniques.

Cette conférence a été faite avec démonstration de pièces anatomiques et de projections sur l'écran. Aussitôt après, les médecins présents ont visité la salle où se trouvent réunies les quelque huit cents pièces anatomiques collectionnées depuis le dernier incendie de l'Université.

Victoire des Canadiens et des Américains

Chamonix, 1. (S.P.A.). — L'équipe de hockey canadienne, qui participe aux Joutes Olympiques, a défait celle de Grande-Bretagne aujourd'hui par 19 points contre 2.

Dans la partie finale, les Canadiens se mesureront avec les vainqueurs de la Joute d'aujourd'hui entre les Etats-Unis et la Suède.

Chamonix, 1. (S.P.A.). — L'équipe de hockey des Etats-Unis a défait aujourd'hui celle de la Suède par 20 points contre zéro. La première de ces deux équipes, parce que victorieuse, aura donc le droit de rencontrer les Canadiens dans la partie finale.

Le capitaine Bernier en quête d'un navire

Québec, 1er (S. P. C.). — Le capitaine Bernier, renommé pour ses explorations dans les mers arctiques, est parti pour Portsmouth, Angleterre, où il doit faire l'acquisition d'un navire, probablement le Franklin, dont il se servira, dit-on, cette année pour faire la croisière qu'il projette dans les eaux du Septentrion sous les auspices du gouvernement fédéral.

CONFERENCE

Le caractère
de Talleyrand

M. ARTHUR BEAUCHESE, PARLEUR DU GRAND DIPLOMATE FRANÇAIS DEVANT LES MEMBRES DE L'ALLIANCE FRANÇAISE.

M. Arthur Beauchese, greffier de la Chambre des communes, était hier soir à l'hôtel Ritz-Carlton, le conférencier d'honneur de l'Alliance française. Il a parlé de Talleyrand, comme homme d'esprit d'abord, et ensuite comme politicien.

M. le juge Gonzalve Desautels, qui présenta le conférencier, a rappelé quelques mots d'esprit de Talleyrand. Il a aussi souligné les grandes caractéristiques générales de ce dernier, dont la traversée l'histoire et qui passera, suivant lui, aux générations futures, tant elle fut profonde et tant elle a servi les plus grands intérêts de la France. «Le conférencier, a-t-il conclu M. Desautels, vous montrera mieux que moi, jusqu'à quel point Talleyrand s'est révélé politique profond et homme du monde. Au congrès de Vienne, tout particulièrement, il a manifesté jusqu'à quel point il était habile en tenant tête à lui seul à plusieurs représentants de nations victorieuses qui auraient pu faire alors de la France ce qu'ils auraient voulu.»

Le conférencier donne d'abord un bref aperçu de la vie de Talleyrand, que ses parents avaient presque forcé d'entrer dans les ordres religieux. Le profond esprit de diplomatie qui distinguait cet homme le fait bientôt monter dans l'échelle des honneurs et il devient évêque. L'histoire se montre indulgente envers cet homme que les moeurs du 18e siècle avaient jeté cruellement dans une carrière pour laquelle il n'était pas né et qui, désertée, infirmes, évanouies, défilées et mariées, fut par sa merveilleuse intelligence le premier diplomate de son temps, le pacifiste qui terrassa Napoléon, le restaurateur de Louis XVIII, l'arbitre officieux de l'Europe, et décida la mort au sein de l'Église qu'il avait combattu remplit d'enthousiasme un prêtre aussi averti que l'abbé Dupanloup.

Pour donner une idée de son esprit proverbial, qu'il suffise de rappeler ce mot de Mme de Staël : «Si la conversation de M. Talleyrand pouvait s'acheter, je m'y ruinerais.»

Cet homme qui a subi de si multiples évolutions s'en excuse comme suit dans ses Mémoires :

«Je me suis, écrit-il, à la disposition des événements, et pourvu que je restasse Français, tout me convenait. La Révolution promettait de nouvelles destinées à la nation; je la suivis dans sa marche et j'en courus les chances. Je lui vouai le tribut de toutes mes aptitudes, décidée à servir mon pays pour lui-même et je placai toutes mes espérances dans les principes constitutionnels qu'on se croyait si près d'atteindre. Cela explique pourquoi et comment je suis entré, sorti et rentré dans les affaires publiques et aussi le rôle que j'y ai joué.»

En donnant dans de pareils termes cette explication du machiavélisme qui a dominé toute sa carrière, Talleyrand a rédigé inconsciemment une formule à l'usage des politiciens qui changent de parti.

En 1790, Talleyrand accepte la présidence de la Constituante. Dès les premiers indices du tourbillon révolutionnaire, il tâche de sauver le roi. Ce dernier ne voulant même écouter ses conseils, il quitte Paris pour éviter la Terreur et part en mission quelconque pour l'Angleterre. Chassé de ce pays par l'«Alien Bill» en 1793, il s'embarque pour l'Amérique le 2 mars 1794. Il demeure trente mois à Philadelphie, où il s'occupe de spéculation immobilière et rentre enfin en France en 1796.

Revenu d'Amérique en juillet, il devient ministre des affaires étrangères du Directoire, puis il aide Bonaparte à s'élever à la prodigieuse hauteur où l'histoire nous le montre au commencement du 19e siècle.

Le conférencier décrit ici l'aide puissante que Talleyrand a toujours accordée à Napoléon et il prétend que si cet empereur avait voulu suivre les conseils de son ministre le plus habile, il aurait conservé la splendeur de sa gloire et ne serait pas allé finir lamentablement ses jours à Sainte-Hélène.

M. Beauchese termine enfin en disant que si quelque chose peut nous réconcilier avec l'homme extraordinaire que fut Talleyrand, c'est que, dans ses nombreux engagements, il n'a servi qu'un maître, la France. Il l'a empêchée, ajoute-t-il, à la chute de Napoléon, de subir le sort de la Pologne. Et si sa conduite privée devait lui enlever tout mérite, il faudrait rayer de l'histoire les noms de Louis XIV, Louis XV, Catherine II et de plusieurs autres dont la gloire a jeté tant d'éclat sur toute l'Europe.

L'assistance à la conférence d'hier soir était très nombreuse.

Montréal, la ville
aux congrès

«Montréal, la ville de votre prochain congrès», tel est le mot d'ordre qui va être lancé à travers toutes les principales villes américaines par le Bureau des Touristes de Montréal.

Cette association qui depuis cinq années s'intéresse grandement au développement du tourisme dans notre province et notre ville, a résolu, en effet, de tenter tout ce qui est possible afin que les congrès tenus à Montréal deviennent de plus en plus nombreux. Un comité a été formé qui s'occupera de tous les moyens à prendre en vue d'assurer le succès de cette campagne.

A l'heure actuelle, le Bureau des Touristes de Montréal est en correspondance avec plus de mille organisations américaines. D'autre part, il voit également à ce que la route Edouard VII entre Montréal et Roussé soit en parfait état toute l'année. Il reste, dit-on, du côté canadien, une distance de trente milles à débayer, l'hiver, pour assurer les communications avec New-York.

SYNDICATS CATHOLIQUES

ORGANISATION
QUI S'IMPOSE

NECESSITE ET IMPORTANCE PRIMORDIALE DES SYNDICATS OUVRIERS POUR ASSURER UN JUSTE SALAIRE AUX TRAVAILLEURS ET METTRE FIN AU TRAVAIL DU DIMANCHE.

Les Trois-Rivières, 1er (D. N. C.). — L'œuvre des syndicats ouvriers catholiques, leur nécessité et leur importance primordiales pour assurer à l'ouvrier un juste salaire et mettre fin au travail du dimanche.

La réunion était sous la présidence de M. Grégoire M. Boucher. Il y avait à ses côtés Son Honneur le maire Arthur Bettez, le R. P. C. Ferdinand, o.f.m., curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Allégres, le R. P. Dalpé, O.M.I., M. l'abbé Chamberland, aumônier de la Corporation ouvrière nationale catholique, MM. Anselme Trudel, président du syndicat du commerce et de l'industrie, Isidore Ouellette, organisateur des syndicats de pulpe et de papier, Hector Guérard, vice-président du syndicat des employés du port de Québec, l'échevin J.-D. Lampron, etc.

A l'appui du mouvement ouvrier catholique, M. Trudel rappela l'échec subi par les ouvriers locaux quand, après avoir obtenu l'imposition d'une taxe sur les ouvriers étrangers, ils voulurent mettre le règlement municipal en vigueur. La ville ne put y réussir et ses détectives travaillèrent en vain pour découvrir ces ouvriers étrangers. Si l'échec eût pu dénoncer ces ouvriers étrangers et le règlement aurait été mis en vigueur. C'est un exemple entre cent, dit l'orateur, des cas où le syndicat sauvegarde les meilleurs intérêts de l'ouvrier.

Le maire Bettez, qui est venu ensuite, a regretté pour sa part la division qui a toujours régné dans les rangs ouvriers. Si est vrai que l'union fait la force, il est aussi vrai que la division est un principe de faiblesse et d'insuccès. Il ne faut jamais oublier que toute maison divisée contre elle-même périra.

Après avoir retiré tout le bien que l'on peut retirer de l'union, le maire Bettez déclare que les syndicats catholiques peuvent recevoir tous les bons ouvriers. Il cite le cas des avocats, des notaires, des médecins, des manufacturiers qui sont formés en association et protègent leurs intérêts.

Le maire Bettez a félicité la conduite du Pacifique-Canadien qui aux Trois-Rivières ne paye pas ses journaux, que 25 sous de l'heure et a qualifié cette conduite de honteuse. Mais, dit-il, si les ouvriers étaient en union, cela n'arriverait pas.

M. Bettez a surtout insisté sur la nécessité d'une seule union dont les chefs seraient des Trois-Rivières. M. Isidore Ouellette, de Québec, qui est aux Trois-Rivières depuis quelques semaines en vue de fonder des syndicats des ouvriers qui travaillent dans les manufactures de pulpe et de papier, a fait ressortir l'influence qu'auraient les ouvriers au parlement et dans les conseils municipaux, s'ils étaient organisés.

«Le jour où ces corps entendront les réclamations d'un groupe puissant et solide», dit-il, «ils seront beaucoup plus enclins à les écouter et à leur rendre justice.»

Parlant de ce qu'il appelle la plaie du travail du dimanche, l'orateur dit qu'elle est pire aux Trois-Rivières qu'ailleurs, parce qu'il y a ici plus d'usines. On s'est demandé comment y mettre fin. On a recouru à des requêtes et à des plaintes, mais cela n'a donné aucun résultat.

Qui donc peut arrêter le travail du dimanche? demande l'orateur. «Vous seuls, ouvriers. Inutile de vous fier au gouvernement pour cela. Il a trop besoin des grandes compagnies pour mettre fin au travail du dimanche. Mais si les ouvriers le veulent, ils pourront faire cesser le travail du dimanche.»

«C'est un hideux spectacle pour nos enfants que celui de voir les pères de famille travailler le dimanche. Dieu lui-même a voulu se reposer le septième jour.»

«Je n'hésite pas à dire que si nous travaillons le dimanche, c'est parce que nous le voulons, parce que vous le voulez.»

«Le travail du dimanche est contraire à la religion et contraire à la nature. La nature ne permet pas de travailler sept jours par semaine. Si nous travaillions sept jours par semaine, nous abrégerions nos jours et faisons par là tort à notre famille.»

M. Wilfrid Guérard, de l'union des débardeurs de Québec, a montré comment les débardeurs avaient profité de l'union dans la vieille capitale. Avant la création d'un syndicat, leur salaire n'était que de vingt sous de l'heure et, aujourd'hui, il est de soixante sous. Si solide et si puissante est le syndicat des débardeurs québécois que personne ne peut travailler dans le port de Québec sans appartenir à ce syndicat. Pas de carte, pas de travail. L'orateur compare les chiffres des salaires payés à Québec et ceux payés aux Trois-Rivières, et il y découvre qu'on paye 36 sous de l'heure à fond de cale ici, tandis que le même travail, à 90 milles plus loin, à Québec, est payé 60 sous de l'heure.

Une autre preuve de ce que peut donner l'union, continue M. Guérard, c'est l'arrivée au pouvoir en Angleterre d'un gouvernement ouvrier. C'est par l'union que les ouvriers anglais ont conquis le pouvoir, dit-il.

Comme dernière preuve de la valeur de l'union, l'orateur a mentionné la victoire des Alliés, gagnée grâce à l'unité de commandement. Tant que les Alliés ont été divisés, ils ont été incapables de vaincre, mais le jour où ils n'eurent qu'un seul commandement, la victoire ne tarda pas à se ranger sous leurs drapeaux.

Les autres orateurs ont été le R. P. Dalpé, qui parla de l'œuvre des retraites fermées, le R. P. Ferdinand, M. l'abbé Chamberland et M. J. Vermette.

LA VOIX
DU PAPE

(Suite de la première page.)

tière de votre nation, qui Nous est très chère. Nous décrétons et déclarons pouvoir être permises, au moins en voie d'essai, les Associations diocésaines, telles qu'elles sont réglées par les statuts ci-joints.

REMEDE POUR EVITER UN MOINDRE MAL. C'EST UNE ETAPE

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire, très chers Fils et vénérables Frères, que Nous dépensions beaucoup de paroles pour expliquer et déclarer pourquoi Nous servons d'une expression aussi pesée et aussi circospecte. En effet, il ne s'agit dans les circonstances actuelles que d'appliquer un remède destiné à éloigner des maux plus grands, car Nous avons toujours été persuadé et le sommes encore que, si le Ciel nous avait accordé d'arriver à un résultat quelconque dans cette affaire si importante, ce résultat et par Nous et par vous et par le clergé et tous les fidèles de France devrait être considéré d'un côté comme un acompte de cette pleine et entière liberté, que l'Eglise revendique partout et chez vous pour elle-même, comme si elle, en conformité avec son office et sa nature, elle ne peut permettre qu'on contrarie ou diminue, de l'autre comme une étape d'où l'on peut partir vers le recouvrement légitime et pacifique d'une liberté pleine et entière.

LE PAPE RENOUVELLE LA CONDAMNATION DES CULTUELLES ET REPROUVE LES LOIS LAIQUES EN EXPLIQUANT CE TERME

Quoi qu'il en soit, que personne ne se permette de détourner dans un sens qui est très loin de Notre pensée. Notre déclaration présente comme si Nous voulions abolir les condamnations portées par Notre prédécesseur de sainte mémoire, Pie X, ou Nous réconcilier avec les lois qu'on nomme laïques; car ce que Pie X a condamné, Nous le condamnons de même, et toutes les fois que par «laïcité» on entend un sentiment ou une intention contraire à la religion, Nous réprouvons entièrement cette «laïcité» et Nous déclarons ouvertement qu'elle doit être réprouvée.

Qu'on ne dise pas non plus que Notre permission est d'elle-même en contradiction avec les prohibitions de Pie X, car celles-ci portent sur des objets bien différents et dans des circonstances non moins différentes.

GRAVES AVERTISSEMENTS

Il ne Nous reste plus qu'à vous faire connaître, dans l'effusion de Notre amour paternel, à vous, à votre clergé et vos ouailles, quelques avertissements de grande importance. D'abord, Nous rappelons aux prêtres et aux fidèles confiés à vos soins ce que sans doute vous savez déjà et ce que vous-mêmes expliquerez plus amplement que si les nouvelles associations et le statut qui s'y rapporte contribuent à rendre chez vous une con-

dition juridique à l'Eglise, ce qui n'aurait été que juste restitution. n'a pu être recouvré. Nous vous exhortons donc, chers Fils et Vénérables Frères, ainsi que les prêtres de Dieu, vos collaborateurs: continuez, comme vous avez fait jusqu'ici, à paître avec un soin jaloux le troupeau de Dieu qui vous est confié; païssez-le par la parole, païssez-le par l'exemple; païssez-le par vos travaux; païssez-le par vos douleurs, de même que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a rachetés par de semblables sacrifices afin que vous recueilliez avec joie des fruits abondants. Les fidèles confiés à vos soins, Nous les prions de même: souvenez-vous de vos maîtres qui vous ont prêché la parole de Dieu; ne cessez pas d'aimer l'honneur de la maison du Seigneur et de fournir les moyens temporels à ceux qui ont semé parmi vous les biens spirituels; ne cessez pas non plus d'être obéissants et soumis à ceux qui veillent comme devant rendre compte pour vous, afin qu'ils le fassent avec joie et non en gémissant.

POINT D'ORDRE FORMEL MAIS SUPPLICATION D'UN PERE

En déclarant, chers Fils et vénérables Frères, que les associations diocésaines peuvent seulement être permises, Nous devons avouer en toute candeur que Nous avons voulu par là Nous abstenir de vous les commander formellement de les fonder et de les insister; toutefois Nous désirons et Nous vous supplions en Jésus-Christ par ce sentiment de piété filiale que vous avez envers Nous et ce désir dont vous brûlez de conserver la discipline, l'unité et la concorde, d'essayer lesdites Associations. De cette sorte, vous montrerez que vous êtes animés envers Nous de ce même esprit de magnanimité et de déférence filiale que vous avez eu envers notre prédécesseur de sainte mémoire Pie X; car Dieu vous sera propice à vous tous qui ferez cela ensemble et qui implorerez sa miséricorde. En effet, Dieu est fidèle et il ne souffrira pas que vous soyez tentés au delà de vos forces, mais avec la tentation, il vous donnera aussi le moyen d'en sortir, afin que vous puissiez la supporter, afin que toutes choses tournent à la gloire de Dieu, au salut des âmes, à l'accroissement de la paix et à l'ardement désiré. Et c'est ce que Nous demandons avec instance au Sacré-Coeur de Jésus et à la Vierge immaculée.

Nous vous accordons de grand cœur, à vous, Nos chers Fils, vénérables Frères, au clergé et aux fidèles de vos diocèses et à la France tout entière, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de la Chaire de Saint-Pierre à Rome, le 18 du mois de janvier de l'année 1924, la deuxième de Notre pontificat.

PIE XI, PAPE

"Vision d'Athènes"

Nous rappelons que c'est ce soir, à 8 h. 30, que M. Léonce Zalloni fera, en la salle St-Sulpice, 340, rue Saint-Denis, sa causerie sur Athènes.

Cette causerie, donnée sous les auspices de la Faculté des Lettres de l'Université, sera illustrée de vues et accompagnée de chants.

Le Lait de Magnésie

de la maison
Casgrain & Charbonneau,
Limitée
Pharmaciens en Gros
Est un produit supérieur
Antiacide, Laxatif, Purgatif
Contre DYSPESIE et CONSTIPATION
En vente partout

Tabac à Cigarettes
OTTOMAN
25 Cigarettes pour 10¢
Satisfaction et Economie

Les condamnations
à mort en Russie

Moscou, 1er (S.P.A.) — En 1923, d'après le rapport annuel de la Cour suprême, il y a eu 686 condamnations à mort en Russie contre 813 l'année précédente, et 43 pour cent des sentences de mort imposées ont été commuées en emprisonnement, comparativement à 31 pour cent en 1922.

Brûlée vive avec
trois enfants

Akron, Ohio, 1er (S. P. A.) — Une femme et ses trois enfants ont péri dans l'incendie d'une maison, ce matin, à East Akron. Les victimes sont Mme Arthur Smith et ses enfants en bas âge, Anne, Kathleen et Arthur.

David Haynes, frère de Mme Smith, recut de graves brûlures en essayant de sauver sa sœur et ses enfants qui ont été brûlés vifs dans leurs lits.

VIENT DE PARAITRE:

Coups de
Scalpel

poésies par le docteur
JEAN-B. GAGNON.

En vente au Devoir et dans les principales librairies ainsi que chez l'auteur, 8, rue Cherrier, Montréal. Prix, 1.00; frais de port, 10 sous en sus.

Ce que le "Devoir"
Imprime

POUR LE CLERGE

Rapports de paroisses
Certificats de baptêmes, mariages et sépultures
Bulletins paroissiaux
Formules de tous genres
Enveloppes pour toutes circonstances
Etc.

POUR LES PROFES-
SIONS LIBERALES ET
LE COMMERCE

Factures
Formules de prescriptions
Déclarations
Requis
Chèques
Etats de comptes
Etc.

POUR LE PUBLIC

Pancartes
Affiches
Billets
Livres
Brochures
En-têtes de lettres

Cartes de visite
Enveloppes
Programmes
Rapports d'institutions de bienfaisance
Etc.

Spécialité: Impressions de Circulaires

Demandez nos Prix !!!

Cartes d'Affaires et Cartes Professionnelles

Auditeur et Administration
Générale
J.-PAUL VERMETTE
AUDITEUR ET ADMINISTRATION
Générale
Chambre 707, Immeuble "Power"
Rés. Tél. E. 5153 Tél. Main 2385

AVOCATS
ARCHAMBAULT & MARCOTTE
AVOCATS
80, rue St-Jacques
Joseph Archambault, C.R., M.P., Emile Marcotte, L.L.B., J.-Edm. Gagnon, L.L.B.

ALDERIC BLAIN, B.A., L.L.
AVOCAT
Bureau du jour: 50, rue Notre-Dame ouest
Immeuble Duluth, chambre 21
Tél. Main 5225

Aviseur légal de l'Association des Hommes d'affaires de Montréal-Nord.

Jacques Cartier, L.L.B. Tél. Main 5323
Jean-Victor Cartier, L.L.B.
L.-J. Barolo, L.L.B.

CARTIER ET BAROLO
AVOCATS
Chambre 708A, Immeuble "Power"
83 ouest, rue Craig Montréal

ARTHUR LALONDE
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etudes Forest, Lalonde et Coffin
Edifice du Crédit Foncier — Montréal
Résidence, téléphone: Est 2281

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 80, rue St-Jacques
P. St-Germain, L.L.B., L. Guérin, L.L.B.,
P. Panet-Raymond, L.L.B.

Anatole Vanier Guy Vanier
VANIER & VANIER
AVOCATS
Tél. Main 2632 97 rue St-Jacques

MERCIER, MERGLER, SAUVAGE
AVOCATS ET PROCUREURS
71a, rue St-Jacques MONTREAL
Chambres 600-605. Tél. Main 8297
W.-F. Mercier, L.L.B., J.-K. Merger, B.C.L.
Albert Sauvage, B.C.L.

JEAN-C. MARTINEAU
B.A., L.L.B.
AVOCAT ET PROCUREUR
Imm. Versailles, 80, rue Saint-Jacques
Tél. Main 140 MONTREAL

HENRI MACKAY, L.L. L.
AVOCAT
180, rue St-Jacques, Chambre 315
Tél. Main 6313

A. S. ARCHAMBAULT, C.R.
AVOCAT
43, Côte de la Place d'Armes
Chambres 420 et 421
Téléphone Main 1839 Montréal

COMPTABLES
P. A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIÉ
(Chartered accountant)
Chambre 315
Edifice "Montreal Trust"
11, Place d'Armes. Tél. Main 4912

PETRIE, RAYMOND & CIE
Comptables certifiés
Vérificateurs
J.-T. Raymond, L.A. A.-J.-M. Petrie, L.A.
Suite 909-910, 120, rue St-Jacques, Montréal
Tél. Main 2758

DENTISTES
DR AD. L'ARCHEVEQUE
CHIRURGIEN
DENTISTE
Téléphone 468, Parc LaFontaine
St-Louis 1301 Montréal

IMPORTATEURS DE
FERRONNERIE
L.-J. LAFLEUR, L.TEE
Importateurs de
FERRONNERIES, PEINTURES, ETC.
366, Notre-Dame Ouest
TEL. MAIN 6707

Entrepos: BOULEVARD DECAVIE
Téléphone Westmont 7020
Ciment, Brigue, Sable, Bois, Charbon, Poin Grains Glace.

NOTAIRES
CHS ARCHAMBAULT
NOTAIRE
735, AVENUE MONT-ROYAL EST
Tél. St-Louis 2143

F.-X. FOREST, B.A., L.L.L.
NOTAIRE
COMMISSAIRE, C. S.
180, St-Jacques, Ch. 409, Tél. M. 2503

Placements d'argent, Organisation de Compagnies

HORACE LIPPE
NOTAIRE
11, Place d'Armes. Tél. Main 3228
Administration de propriétés, etc.

Deux incendies

Un incendie a éclaté hier midi, au no 145 rue Berri, et a causé des dommages estimés à trois mille dollars. Mlle Jeanne Labonté qui se trouvait au quatrième étage lorsque le feu a pris, a dû se sauver sur la toiture où les pompiers sont allés la cueillir.

Le garage Clermont, 1160, rue Saint-Denis, a failli être incendié

AUTOMOBILE

POUR VOTRE
TAXI
Plateau 920
GIRARD AUTO SERVICE

NOTAIRE

L.-D. CLEMENT
NOTAIRE
30, RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 8558. Rés. Westmont 1190

RELIEURS ET REGLEURS

RELIEURS & REGLEURS
VILLEMAIRE & FRERE
REGLAGE ET COUVERT A FEUILLES
MOBILES DE TOUT GENRE
Main 1735. 27, Notre-Dame E.

RELIEURS & REGLEURS

CONSTANTINEAU, PELLETIER
et WILSON, Ltée
Réglage et couverts à feuilles
mobiles de tout genre.
Main 956. 7 est, Notre-Dame

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers

Courtiers en Assurances
232, RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 3383-4552 MONTREAL

MEDECINS

DR J. M. E. PREVOST
Des hôpitaux de Paris, Londres
et New-York

Clinique privée pour le traitement des maladies intimes de l'homme et de la femme: vénéreuses, reins, vessie et maladies vénériennes.
460, rue Saint-Denis, Montréal
TEL. EST 7580

Consultations de 2 à 5 p.m. Est 6734

DR A. DESJARDINS
Médecin de l'Institut Ophthalmique
Maladies des yeux, des oreilles et
nez et de la gorge
523, RUE ST-DENIS, en face du
carre St-Louis

DR ALBERIC MARIN

295, RUE SAINT-DENIS
Tél. Est 6958 Montréal

DR GABRIEL LAMBERT
Spécialiste pour le Diabète
Traitements scientifiques
"INSULINE"
Tél. Est 1954 860, Saint-Denis

PROFESSEURS

DROIT, MEDECINE, PHARMACIE, ART
DENTAIRE
Cours préparatoires du professeur
RENE SAVOIE I.C. et I.E.

Bacheliers en arts, en sciences appliquées
Cours classiques, cours commercial,
cours particuliers.
Elèves acceptés en tout temps
Prospectus envoyé sur demande
238, RUE ST-DENIS TEL. EST 6163
Prés de l'Ecole Polytechnique

LEBLOND DE BRUMATH

259, RUE ONTARIO EST
Bachelier de l'Université de France et de
l'Université Laval, officier d'Académie,
auteur de plusieurs ouvrages.

Le plus ancien cours de préparation aux
examens établi à Montréal
Qui veut devenir rapidement MEDECIN?
AVOCAT? DENTISTE? PHARMACIEN?

INSTITUT LAROCHE ENRG.

Cours classique — Brevets
Cours commercial
303, RUE SAINT-DENIS
(En face du théâtre St-Denis)

Manufacturiers de Carrosseries

JOS. BONHOMME, L.TEE.
AUTOMOBILES FORD
Manufacturiers de carrosseries
de livraison. Réparations de tout
genre. Vendeurs autorisés de
automobile Ford. Toujours en
main : runabout, touring, coupé,
sédan et camions. Pièces de re-
change. 200, RUE GUY

ADRES! MIROIRS! MOULURES!

La Cie Wisintainer & Fils Inc.
Manufacturiers-Importateurs
IMAGERIES, VITRES, GLOBES, ETC.
Gros et Détail
Bureau et Magasin: 58, rue St-Laurent
Manufacture: 7, rue Clark
MONTREAL, QUE.
Tél. Plateau 2015

hier avant-midi, à la suite d'une explosion d'essence. Le bruit a été si violent que les employés de bureau se sont sauvés. Heureusement, les pompiers ont rapidement éteint les flammes.

Le théâtre de Monique

Deux pièces en un volume; en
vente dans les diverses librairies et
au Devoir: un dollar l'exemplaire.



Page du Foyer

LE FROID

Il est venu dans toute sa gloire, traînant le vent pour mieux sévir. Tous les deux courent les champs, les rues, battent leur plein en rondes folles, secouent les murs, frappent les vitres opaques de givre, se jouent des innombrables fumées qui moutonnent sur les toits et se moquent en sifflant des pauvres feux impuissants au cœur des maisons gelées.

La neige sèche, fine, tourbillonne, s'éparpille, fait des grâces, mais cingle sournoisement les visages qui se hasardent à la regarder. D'ailleurs, dans la rue, les gens vont à l'allure d'un bataillon en retraite. En tous sens, ils fuient, paquets d'étoffe bousculés dans la rafale, se faisant petits, cachant même leurs yeux. Nul badaud ne flâne sur les trottoirs. Le vent les a balayés comme il balait la neige.

Le soleil éclatant et clair dans un beau firmament de satin bleu ruisselle sur la tempête. Puis, à la fin, le vent, las d'avoir tant hurlé, tant poussé, de s'être engouffré dans toutes les che-

minées, d'avoir erré entre les murs, chassé de partout la chaleur, d'avoir fait de la neige un feu d'artifice, le vent tombe soudain, abandonne le froid et s'en va.

Alors, les fumées se redressent et, fières de n'être plus tourmentées, courbées, déchiquetées, elles montent toutes blanches vers le ciel et les choses et les gens cessent leur affolement. Personne ne court plus. Le froid pique mais on l'envisage; on le félicite des jours si lumineux, si transparents qu'il compose. On l'aspire comme un tonique; il est tellement sain, si stimulant.

Les passants qui ne fuient plus, au coin d'une rue ouverte sur le couchant, ralentissent le pas pour admirer le jaune incomparable qui s'étend comme une mer d'or à l'horizon. Le froid glorieux n'est plus méchant.

Délivrés du vent terrible, les feux réchauffent enfin les maisons; et chaque foyer, à ceux qui reviennent, se fait plus accueillant, plus heureux.

Michelle Le NORMAND.



La bonne cuisine

Les croustades de fromage. — Prenez deux carrés de pain de mie. Placez entre eux une tranche de gruyère de superficie égale et d'épaisseur d'un demi-centimètre environ. Liez le tout avec un fil et faites frire au beurre. Enlevez le fil. Servez chaud avec du poivre ou de la moutarde.

Le beaufort de fromage. — Battez deux œufs avec un peu de farine, de manière à obtenir une pâte fluide, mais assez adhérente. Trempez-y des tranches de fromage de gruyère de la grandeur d'une petite paume de main et épaisse de cinq millimètres environ. Faites frire en pleine friture. Servez très chaud.

POUR CEUX QUI DESIRENT MAIGRIR...

Les pommes de terre paille. — Coupez les pommes de terre en julienne avec une râpe spéciale. Plongez-les dans l'eau froide et changez d'eau tant que les pommes de terre abandonnent de l'amidon qui blanchit l'eau de lavage. Lorsque cette dernière est parfaitement claire, égouttez les pommes de terre, essorez-les dans une serviette et jetez-les pour trois minutes dans une friture bouillante. Sortez-les, faites-les égoutter réchauffez la friture et replongez les pommes de terre pour quatre à cinq minutes. Laissez égoutter. Salez. Ces pommes de terre ne contiennent presque plus d'amidon. Elles sont devenues des pommes de terre de régime.

Les pommes de terre Chip. — Procédez comme pour les précédentes, mais, au lieu de couper les

Remèdes domestiques de nos ancêtres

Presque tous les hommes et femmes d'Amérique, se rappellent les recettes botaniques de nos mères et grand-mères pour le traitement des maladies, et l'on pouvait aussi compter sur leurs effets merveilleux. Chaque automne, on emmagasinait dans le grenier: le pommier, l'herbe à chat, sauge, absinthe, rue, etc., etc., pour le traitement des maladies de la famille, au cours de l'hiver suivant. En 1873, le Composé végétal de Lydia E. Pinkham était préparé, pour la première fois, au moyen d'une de ces recettes botaniques, et la demande en a augmenté tellement que des centaines de tonnes de racines et herbes sont aujourd'hui employées annuellement, dans sa préparation. Il a été prouvé, dernièrement, que 98 femmes sur chaque 100 qui l'ont essayé, ont bénéficié de son emploi, ce qui est un merveilleux record au crédit d'un remède.

Le théâtre de Monique

Deux pièces en un volume; en vente dans les diverses librairies et au *Devoir*: un dollar l'exemplaire.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

FLEUR DE MONTAGNE

par MARIE LE MIERE

(Suite)

— Vous ne me connaissez pas, mais je m'intéresse beaucoup à vous, reprit la voix chaleureuse; désirez-vous quelque chose?

La tête de Clémence ébaucha un signe affirmatif.

— Mais je suis là, moi, pour vous donner ce qu'il vous faut! s'écria Valérie.

Puis, s'adressant à Bernadette: — Elle ne manque de rien. Mademoiselle. Le chambre est parfaitement tenue, je puis le dire. Et bien chauffée, bien aérée! Que Mademoiselle regarde la hauteur du plafond et les deux fenêtres sur le parc. Les médecins ont trouvé cela

très bien; ce sont eux qui ont fait enlever les rideaux et les tapis. Ils ont recommandé surtout de la tranquillité et du silence.

Adèle, ne pouvait suivre le discours, s'était rapprochée du lit et agitait une cuiller dans une tasse. Cette fille avait des allures compatissantes et paraissait incapable de se prêter sciemment à une iniquité. Mais, inintelligente et sourde, elle était de celles qui ne compromettent pas.

Secouée par le frisson, la jeune fille s'adressait au mur, tandis que la robuste Adèle, soulevant les épaules de Clémence, lui introduisait dans la bouche quelques cuillerées de liquide.

— La! dit la Normande en ar-

pommes de terre en julienne, débitez-les en tranches infimes minces avec un couteau spécial. Les topinambours frites. — Si vous voulez supprimer complètement la pomme de terre, remplacez-la par le topinambour, qui contient très peu d'amidon. Coupez les topinambours en rondelles comme des pommes de terre frites ou des pommes Chip et faites frire dans l'huile ou la graisse bouillantes.

Conseils pratiques

La poignée de main. — La poignée de main qui, chez certains, demeure un geste danté, n'est pas moins, pour le commun des mortels, une marque de politesse devenue banale, la seule qui puisse être communément employée. Aussi si nécessaire-t-elle une science légère et ne s'affranchit pas des règles du savoir-vivre. Sait-on assez qu'une poignée de main doit être donnée franchement, de la main droite ouverte, qu'il est aussi incorrect d'offrir un ou deux doigts que de tendre la main gauche, qu'un motif effleurant implique, aussi bien que l'écrasement brutal, un manque d'éducation; qu'enfin l'initiative du geste amical ou de bienveillance doit être laissée à celui ou à celle qui, momentanément, possède la primauté.

Ainsi, dans la grande majorité des cas, la femme, qu'une courtoisie mondaine a faite supérieure, présente la première sa main à un homme. Signalons pourtant trois cas d'exception: une jeune fille, une très jeune femme ne tend pas la main à un vieillard; une femme étrangère attend d'un personnage illustre qu'il la lui présente; un directeur fera le premier ce geste envers sa modeste employée.

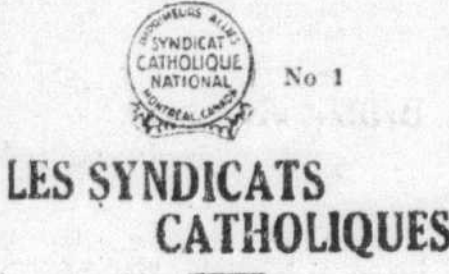
En aucun cas, une jeune fille ne doit tendre la main à une dame, de même une jeune femme attend d'une femme âgée qu'elle la lui offre. A égalité d'âge, c'est la femme mariée qui doit tendre la première sa main à la jeune fille.

Deux dames qui viennent d'être présentées l'une à l'autre ne se donnent ordinairement la main qu'au départ, après avoir échangé au cours de la conversation quelques rapides idées. Cependant, deux personnes qui se connaissent de réputation, quelques mots d'amitié ajoutés à un non par la maîtresse de la maison: "Vous m'avez souvent entendu parler de mon amie J. C. G. — Vous savez quelle amitié nous lie. Mlle X. et moi; parfois une simple intonation sur le mot "mon amie" appellent un geste spontané.

Dans la plupart des circonstances, sauf peut-être au bal, ou un peu — très peu — de l'étiquette ancienne semble être demeurée, les jeunes filles tendent immédiatement la main aux jeunes gens qu'on leur présente. L'habitude des sports en commun explique entre la jeunesse cette rapide camaraderie sans distinction de sexe.

Le théâtre de Monique

Deux pièces en un volume; en vente dans les diverses librairies et au *Devoir*: un dollar l'exemplaire.



LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CONSEIL DE CONSTRUCTION

Le Conseil syndical catholique des métiers de la construction s'assemble ce soir, à 8 heures 15, à la salle n° 1, édifice des Syndicats 655, rue Demontigny est. Tous les délégués des différents Syndicats devront être présents. Rapports importants des organisateurs des métiers de la construction.

SYNDICAT DES RAFFINEURS

Le Syndicat catholique et national des raffineurs de sucre s'assemble dimanche après-midi à 2 h. 30 p.m. à la salle n° 2, édifice des Syndicats, 655, rue Demontigny est. On procédera à l'élection des officiers. M. G. Tremblay, secrétaire général, a été invité à cette réunion à laquelle tous les membres doivent être présents. Par ordre.

SYNDICAT DES PRESSIERS

Le 2ème concert-boucan annuel du Syndicat catholique et national des pressiers de journaux aura lieu, lundi soir, à la salle principale de l'édifice des Syndicats, 655, rue Demontigny est. Ce concert est organisé à l'occasion de l'installation des officiers nouvellement élus. Il y aura initiation de plusieurs nouveaux membres à cette assemblée. Le comité d'organisation de cette soirée est formé de MM. A. Dery, A. Lamarche, R. Toupin, A. Charbonneau, A. Neil et L.-N. Myette. Un joli programme musical sera exécuté au cours de la soirée. Il y aura chants et déclamations. On servira des rafraichissements gratuits aux assistants. Cigares, cigarettes et du plaisir.

SYNDICAT DES JOURNALIERS

Dimanche après-midi, à 2 h. 30 p.m., à la salle n° 1, édifice des Syndicats, 655, rue Demontigny est, assemblée du Syndicat catholique et national des journaliers. Le comité exécutif présentera son rapport qui est très important. M. J. Rodrigue, agent d'affaires, donnera son rapport. Tous les membres sont donc priés d'assister.

La dernière réunion du Syndicat a eu lieu dimanche dernier et elle a été un grand succès. M. l'abbé Boileau, aumônier général, a prononcé une allocution très appréciée.

Feu M. P.-J. Plante

Québec, 1er (D.N.C.) — M. P.-J. Plante, de Montréal, gérant des ventes de la maison Greenshields et père de MM. Léonce, Lucien et Anatole Plante ainsi que de Mlle Marie-Laurie est mort subitement hier après-midi dans sa chambre à l'hôtel Victoria ici.

Le coroner a fait une enquête et a déclaré que la mort était due à une syncope.

rangeant les oreillers, elle va dormir à présent; mais, sans offense, il faudrait bien que Mademoiselle s'en aille.

Bernadette se pencha une dernière fois sur la paralytique, dont les yeux étaient clos; puis elle sortit, ne comprenant plus, ne pensant plus. Une seule impression lui demeura: ce regard qui la suivait encore, croyait-elle, à travers les murailles! Reentrée à son appartement, elle se renversa sur le canapé. Ses mains meurtries son visage. Elle essaya de raisonner, mais elle eut beau fuir l'idée d'une séquestration resta comme accrochée à son esprit. Pourquoi ce mystère autour de la malheureuse femme? Pourquoi cette chambre, donnant sur un coin de parc inabordable où personne ne passait jamais? Et cette Valérie, quel était son rôle? Qui la payait pour une tâche où tout le dévouement d'une religieuse eût à peine suffi?

Bernadette laissa retomber ses mains, et cria instinctivement: elle n'avait point refermé sa porte, et dans l'ouverture s'encadrant Valérie — Mademoiselle est glacée, modifiée d'un air de pitié; si elle le veut bien, je vais bassiner ses

draps.

— Non non! répondit Bernadette, en se contractant comme à l'approche d'un reptile.

La femme de chambre glissait et là, ravivant la veillesse, réparant le désordre du lit.

— Si j'osais, reprit-elle, hésitante, je ferais remarquer à Mademoiselle qu'il vaudrait mieux se taire. Monsieur avait bien recommandé qu'elle n'entrât pas.

— Allez-vous-en!

L'exclamation avait jailli d'elle-même, sans que Bernadette eût pu la retenir. La servante frémit; son oeil lança, en-dessous, un éclair de haine; en traversant le corridor elle ricana des dents serrées.

LES BILLETS D'ÉCOLIERS

Commission des écoles catholiques de Montréal.

Bureau central

Montréal le 30 janvier 1924

Rév. Père J. Paré, S.J.,

préfet,

Collège Ste-Marie, Montréal.

Révérend Père,

Je vous transmets deux requêtes, dont l'une adressée à l'honorable Athanase David, secrétaire de la province, et l'autre au président de la Commission des tramways de Montréal, dûment signées par le président et le secrétaire-trésorier de la Commission des écoles catholiques de Montréal, les priant d'adresser certaines clauses du contrat intervenu entre la ville de Montréal et la Compagnie des tramways, à l'effet d'étendre la limite d'âge pour la concession des billets d'écoliers ainsi que la limite d'heure de la circulation des billets, et d'accepter les dimanches comme les jours de semaine ces billets d'écoliers.

Veillez agréer, révérend Père, l'assurance de mes sentiments respectueux et distingués, et me croire, Votre tout dévoué,

Le secrétaire général et trésorier,

Aymé LAFONTAINE.

* * *

Cher monsieur,

En qualité de commissaires des écoles catholiques de Montréal, nous ne pouvons manquer d'appuyer le plus fortement possible cette requête que le Cercle Ste-Marie de l'A.C.J.C. fait présentement signer par les élèves intéressés de nos différents collèges et académies de Montréal.

Cette requête est pour nous d'une grande importance, car nous savons toutes les difficultés bien réelles qu'occasionne, dans un grand nombre de nos familles, cette question des transports, quand il s'agit de permettre à leurs enfants de fréquenter nos écoles supérieures.

Plusieurs même doivent y renoncer car leurs conditions pécuniaires ne leur permettent pas d'acquiescer de telles dépenses, à savoir \$75.00 par année pour les tramways seulement. Nous vous recommandons donc fortement cette requête et nous nous permettons d'insérer ici même les trois clauses de cette requête afin que vous y donniez toute votre considération et que vous accédiez enfin au désir très juste de notre jeunesse catholique de Montréal.

Voici les clauses très raisonnables de cette requête que nous avons cru de notre devoir de vous recommander tout particulièrement:

1o. Étendre la limite d'âge pour la concession des billets d'écolier pour que les élèves les plus avancés des différentes institutions en puissent bénéficier, d'un côté, et pour que la photographie de l'ayant-droit, comme sur les passe-ports;

2o. Étendre la limite d'heure de circulation des billets de 7 h. 30 A.M. à 7 h. 30 P.M. au lieu de 8 h. 30 A.M. à 6 h. 30 P.M., étant donné que, dans plusieurs de nos institutions, les élèves doivent, pour assister aux cours, voyager en tramway avant et après l'heure adoptée actuellement sur ces billets.

3o. Accepter, même le dimanche, les billets d'écolier étant donné que plusieurs élèves doivent, pour fin scolaire voyager en tramway, ce jour-là, assister aux cours de religion ou exercices religieux qui font partie intégrante d'une instruction sincèrement catholique.

Texte de ces deux requêtes.

La Commission des écoles catholiques de Montréal,

E. LAFONTAINE, Président.

A. LAFONTAINE, secrétaire-trésorier.

J.-A. FOUCHER, ptre, curé,

Dr C.-A. DAIGLE, président, district nord.

J.-M. MANNING, président, district ouest.

J.-M. MANNING, directeur-secrétaire, pour la Commission des écoles, district est.

P. LOUIS BOURQUE, O.P., président, district ouest.

PIERRE CHICONE, commissaire district ouest.

A. CAMPBELL, commissaire district ouest.

J. VERSCHLIEDEN, ptre, curé, commissaire district ouest.

A.-A. AUDET, M.D., commissaire district ouest.

J.-DAVID PILON, dir.-secr. district ouest.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Le bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal a délégué l'honorable juge Lafontaine pour faire des démarches conjointement avec le Cercle Ste-Marie auprès de la Commission des Tramways de Montréal.

Pour supprimer la DOULEUR, chasser les NEURALGIES, enrayer les RHUMATISMES, rien n'est égal à

Baume Analgésique

— de —

Casgrain & Charbonneau, Limitée

Pharmaciens en Gros - Montréal

En vente partout, 35c le tube

Une médaille du gouvernement français

En récompense des services rendus, lors de l'exposition de produits français de 1921, M. H.-R. Charlon, gérant du service d'annonces, aux chemins de fer nationaux, a reçu une médaille du gouvernement français. Le sénateur Beaubien vient d'en informer l'intéressé.

Le fouet pour ces colporteurs

Winnipeg, 1er (S. P. C.) — Le magistrat de police sir Hugh-John Macdonald et le chef de police de Winnipeg, M. C. H. Newton, suggèrent tous deux de soumettre à la peine du fouet les colporteurs de stupéfiants et de fonder un sanatorium où les habitués des narcotiques seraient séquestrés et soignés. Tous deux insistent sur l'urgence d'efforts entrepris en commun pour enrayer ce fléau qui devient une menace toujours grandissante au bien-être physique et moral de la population. Ils soutiennent que le gouvernement fédéral est particulièrement qualifié pour réprimer ces abus à cause des informations qu'il a en mains et des ressources à sa disposition.

Arrestations de cambrios et d'un faussaire

Les agents Boisvert et Bélanger ont arrêté hier aux petites heures, Paul Desjardins, 19 ans, 228, rue Saint-Dominique et Eugène Perrier, 29 ans, 228, rue Saint-Dominique, comme ils venaient de pénétrer avec effraction dans l'édifice de la Commission des écoles catholiques de Montréal, au marché St-Laurent. Rodolphe Dubuc a été traduit hier matin en Cour de police accusé d'avoir volé diverses sommes à des marchands en leur faisant accepter de faux chèques. Dubuc présentait des chèques signés apparemment par Joubert ou Dent Harrison. Le marchand confondu de respect acceptait tout et rendait le change. L'enquête préliminaire a été fixée au 7 février.

Protégez votre santé

L'effet tonique et laxatif des tablettes de BROMO QUININE conviendrait à l'organisme en saire condition et écarterait ainsi les atteintes de rhumes, de grippe ou d'influenza. La boîte porte la signature de E.-W. Grove,

LA VIE SPORTIVE

LE TROIS-RIVIÈRES LANCE UN DÉFI À LA Q.A.H.A.

Le club trifluvien demande à être réinstallé mais il faudra que Rhéaume puisse jouer — Autrement il sera question d'une ligue hors la loi

Les Trois-Rivières, 1er (Spécial au Devoir) — Le sort du Trois-Rivières dépend de la décision que prendra la Ligue de l'Est à l'assemblée qu'elle a convoquée pour ce soir afin de tirer sa situation au clair avec la *Quebec Amateur Hockey Association*. Cette assemblée est convoquée spécialement par le président de la ligue de l'Est, M. McSweeney.

Le président McSweeney réclamera un vote de confiance et proposera la formation d'une ligue hors-la-loi puisque la Q.A.H.A. ne veut pas entendre raison. Si le président McSweeney n'obtient pas ce vote de confiance il donnera sa démission.

Le Trois-Rivières se trouvant suspendu par la Ligue de l'Est pour avoir fait jouer Rhéaume contre le National ne peut prendre part à cette assemblée. Son opinion y sera cependant connue, car, sur requête, il a fait parvenir ce matin au président McSweeney un télégramme expliquant sa situation et lui faisant connaître ce qu'il est prêt à faire.

Notre club se trouvant suspendu par la E.C.H.L., dit le télégramme, n'ayant pas droit d'être représenté à cette assemblée, nous en attendons le résultat. Mais nous sommes prêts à faire partie d'une ligue hors-la-loi, si c'est satisfaisant. Des représentants de notre club passeront la soirée à l'Arena si nécessaire, téléphone 14.

Ce télégramme est signé: Le club de hockey Trois-Rivières. Une réunion de l'exécutif du club Trois-Rivières a eu lieu hier après-midi. Après avoir étudié le problème, on considère que la perspective d'être réinstallé prochainement est bonne, mais que le Trois-Rivières ne pourrait pas faire jouer Rhéaume. C'est une condition à laquelle refuse absolument de souscrire l'exécutif du Trois-Rivières.

Rhéaume doit jouer de toute façon que le club soit réinstallé ou qu'une ligue hors-la-loi soit formée. A tout événement le Trois-Rivières ne jouera pas sans Rhéaume.

LES RAQUETTEURS DU NATIONAL A JOLIETTE

Les raquetteurs du National feront un séjour à Joliette, samedi et dimanche prochains. Le départ se fera de la gare de la rue Moreau, à 9h. 30 samedi matin et à 4h. 30 samedi après-midi. A Joliette, les raquetteurs établiront leur quartier général à l'hôtel Victoria.

En préparation de cette excursion, une assemblée générale de tous les raquetteurs du National aura lieu ce soir à la païstie. C'est aussi ce soir qu'aura lieu le tirage de la montre en or au profit du corps de clairons. L'assemblée aura lieu à 8h. 30.

Les membres du corps de clairons sont priés de se rendre à la païstie dès 7h. 30. Il y aura répétition et en même temps on leur distribuera les instruments pour le carnaval.

LA LIGUE DE BILLARD

Les joueurs de billard du National ont reçu la visite de ceux du Cercle Saint-Pierre. Deux parties ont été jouées dans la classe "B" et les honneurs ont été partagés également. M. P. Rhéaume et R. Rhéaume jouaient pour le National et M. A. Allard et J.-E. Lambert, pour le Cercle Saint-Pierre. Voici le résultat de chacune des parties: P. Rhéaume, 150 points; moyenne: 2.54; séries: 14, 11, 10. A. Allard, 122 points; moyenne: 2.06; séries: 21, 12, 11, 10. M. H. Fortier agissait comme arbitre.

E. Rhéaume, 121 pts; moy., 2.20; séries: 8, 7, 7. J.-E. Lambert, 150 points; moy., 2.45; séries: 13, 9, 8. M. E. Dorval agissait comme arbitre.

Ce soir les joueurs de la classe "A" du National recevront ceux des Chevaliers de Colomb.

LA SOIRÉE DU 7 FÉVRIER

Ne pas oublier que c'est jeudi prochain qu'aura lieu la grande fête organisée par la sous-commission des soirées sociales. Les membres du National sont invités avec leurs amis. Les billets sont déposés maintenant au contrôle de la païstie.

LUTTE ET BOXE

Nous pourrions publier ces jours prochains le programme du prochain tournoi de lutte et de boxe qu'organisent pour le 11 février, à la païstie du National, les professeurs Brousseau et Champagne. Nous pouvons annoncer dès aujourd'hui cependant que ce programme présentera autant d'intérêt que celui des séances précédentes, ce qui n'est pas peu dire.

LE CHAMPIONNAT DE POOL

C'est lundi soir que s'ouvrira le tournoi de billard à blouses (pool), pour décider du championnat à la païstie du National. Comme emblème de ce championnat, M. Rodrigue Lamoureux, directeur de l'Association, a offert une coupe en argent magnifiquement ciselée. Pour s'inscrire dans le tournoi on n'a qu'à s'adresser à l'administrateur de la salle de billard à la païstie.

LE CARNAVAL DE JOLIETTE

C'est demain que le grand carnaval de Joliette s'ouvrira. Cette ville aura avec elle au delà de 1000 raquetteurs étrangers et près de 5000 étrangers.

Pour être grandioses, ces fêtes sportives le seront certainement, car le comité d'organisation a tout prévu et a déployé un dévouement qui est tout à son honneur.

Nos lecteurs ont été mis au courant du programme des 2 et 3 février, cependant, pour bien renseigner le public, disons qu'il y aura réception à l'hôtel de ville par les autorités civiles et le comité des réceptions, courses en raquettes pour le championnat du monde, parade aux flambeaux, feu d'artifice et attaque du Palais de Glace concert-boucan, messe spéciale et allocution de circonstance, banquet, amusements divers, etc., etc.

Le hockey dans la Ligue de la Cité

A la patinoire Victoria, hier soir, la Ligue de la Cité jouait ses parties régulières. Le Shamrock a défait le McGill par 2 à 1 après une période supplémentaire. La Sainte-Anne a défait le St-Lambert par 2 à 0. Le Sainte-Anne et le McGill sont maintenant ex-æquo pour la première place.

LE PROGRAMME AU SAINTE-BRIGIDE

Voici le programme complet du tournoi du Sainte-Brigide, lundi prochain, le 4 février:

147 lbs.—Eric Headley, champion d'Ottawa, contre Anatole Desjardins, champion de la province.
112 lbs.—Will. Doherty, champion d'Ottawa, contre A. Gagné, du Sainte-Brigide.
135 lbs.—H. Cardinal, Franc Rieur, contre Alb. Hotte, Sainte-Brigide.
126 lbs.—McGowan, M.A.A.A., contre C. Audet, Sainte-Brigide.
135 lbs.—Geo. Chabot, National, contre J. Long, Sainte-Brigide.
130 lbs.—Zbysko Gravel, C. I. Barsalou, contre Gloutnez, Sainte-Brigide.

118 lbs.—W. Twisel, King's Club, contre S. Sylvestre, Sainte-Brigide.
135 lbs.—O. Yates, Verdur, B. Club, contre Dutil, Sainte-Brigide.
126 lbs.—Huneault, C. I. Barsalou, contre Ed. Audet, Sainte-Brigide.
135 lbs.—J. Twisel, King's Club, contre Lafontaine, C. I. Barsalou.
112 lbs.—Bryant, V. A. C., contre D. Spunt, Y. M. H. A.
118 lbs.—W. Beddell, Sainte-Anne A. A., contre Turanne, C. I. Barsalou.

Les officiels seront les suivants: Geo. Rivet, arbitre; Eug. Brousseau, Art. Brière, Boucher, Jos. Soner, juges; chef de police P. Bélanger, R. Girouard, A. Gosselin, chronomètres; Dr Denis, médecin; L. Ernest Métivier, maître de cérémonies.

Il faut ouvrir une parenthèse pour dire ici qu'un combat additionnel sera celui qui mettra aux prises le jeune Giroux, du National, qui fait si bonne figure depuis quelque temps dans les cercles pugilistiques, Giroux, entraîné par le professeur Eug. Brousseau, avec la personne de Jobin, du Sainte-Brigide, qui lui promet la lutte dure et vive.

Tous ces combats promettent d'être des exhibitions de première valeur, de sorte qu'il est difficile de donner la préséance à quelques-uns sur les autres. Headley, d'Ottawa, l'adversaire du champion provincial Desjardins à 147 lbs, s'est battu dans des tournois amateurs à New-York, à Boston, à Pittsburgh, à Toronto et à Buffalo, et il n'a jamais subi de défaite. Par deux fois, Desjardins devait aller le rencontrer à Ottawa, par deux fois la maladie l'en empêcha, et Headley ne s'est pas gêné pour dire que Desjardins en avait eu peur. C'est ce qui verra lundi soir, mais peut-être pas de la même façon.

Quant à Doherty, l'adversaire du fameux petit boxeur Gagné, il a remporté ses seize derniers combats, dont neuf par le K. O., et on se demande ce que fera le porte-couleur du Sainte-Brigide contre pareille étoile de l'arène.

Une rencontre qui promet des émotions, ce sera l'assaut Weddell-Turanne; les deux hommes frappent comme des forgerons et leur exhibition promet d'être un furieux combat du commencement à la fin.

Une autre rencontre qui réserve des surprises sera celle qui mettra aux prises McGowan, du M. A. A. A., et Charlie Audet, du Sainte-Brigide. Il y a quelque temps, l'instructeur Armstrong, du M. A. A. A., disait qu'il ne pouvait trouver d'adversaire à McGowan, dans sa classe, pour le faire battre, mais lundi soir il pourrait bien constater que Charlie Audet a de l'étoffe pour forcer son poulain jusqu'à la limite.

Les Quilles

LES MOTOCYCLISTES BATTENT LES AMIS DU PLAISIR

Le club de quilles Excelsior-Henderson a pris une éclatante revanche sur les Amis du Plaisir, les battant deux parties sur trois.

La partie a été très intéressante et le résultat fut en doute jusqu'au dernier moment. Les honneurs pour les trois parties allèrent à Cardinal avec un total de 552. Lachance a obtenu le plus grand total pour la partie simple, obtenant un total de 215.

Composition des équipes:	
Excelsior-Henderson	
Gélinas	99 158 172 — 429
Sarrasin	149 161 156 — 466
Handfield	142 101 125 — 368
Caron	188 168 187 — 543
Cardinal	177 213 162 — 552
755 801 802 — 2358	

Amis du Plaisir	
Rabeau	156 133 123 — 412
Lachance	142 215 176 — 533
Toupin	150 153 159 — 462
Martin	143 184 156 — 483
Brunelle	149 158 128 — 435
740 843 742 — 2325	

Les motocyclistes gagnent deux parties.

Girardin contre Stanley

Le promoteur Alex Moore a annoncé, hier soir, qu'il avait conclu un match entre Georges Girardin et Jos Stanley, de Philadelphie. Ces deux boxeurs feront les frais de l'assaut semi-final de la séance de la semaine prochaine au théâtre Saint-Denis. Comme on le sait, l'assaut principal alignera Tommy Noble, d'Angleterre, contre Kid Roy.

Collège Ste-Marie

Hier après-midi, le premier club du collège Ste-Marie rencontrait l'équipe senior du Loyola, sur le propre terrain de ce dernier et le résultat fut de 3 à 0, en faveur de temps, la partie fut équilibrée à deux vingt, mais ces deux périodes furent amplement compensées par les deux équipes de montrer leurs capacités et de procurer à leurs nombreux partisans, une jouée des plus rapides et des plus enlevées.

Tout au commencement, les Loyola se montrèrent très agressifs et bombardèrent maintes et maintes fois les buts des collégiens de la rue Beury. Ceux-ci, néanmoins, ne furent pas lents à se ressaisir et, des lors, grâce à leur jeu d'ensemble et à leurs passes rapides, ils mirent pratiquement la victoire de leur côté, gardant jusqu'à la fin un avantage sensible sur leurs adversaires.

Si la joute fut à ce point intéressante et dénuée de toute brutalité, c'est dû en grande partie à l'impartiale impecabilité de M. O'Brien, de l'Université McGill, arbitre de la partie. Il trouva moyen de satisfaire les félicitations des deux partis à la fois.

Alignement des équipes: Ste-Marie: Beaudry, buts; Lafleur, défenses; Lafleur, défenses; Gravel, centres; Vanasse, ailes; Fortier, ailes. Loyola: Mill, buts; Britt, défenses; Skelly, défenses; Fregeau, centres; Mill, ailes; Noble, ailes. Subs: L. St-Michel, E. Rinfret.

SOMMAIRE

Première période: Pas de point.
Deuxième période: C.S.M., Vanasse, C.S.M., Lancetot, C.S.M., Fortier.

A Chamonix

Chamonix, France, 1. — La Finlande a repris la tête, hier, aux Jeux olympiques, déclassant ainsi la Norvège, en prenant la deuxième place dans les concours de patin de fantasia.

Il est maintenant certain que les honneurs iront aux pays du nord. La question sera décidée dans les tournois de ski, où les deux pays excellent. Les pronostics favorisent la Norvège.

Dans le hockey d'hier, les Etats-Unis ont défait la Grande-Bretagne par 11 à 0, arrivant par le fait aux semi-finales. Les Canadiens sont déjà aux semi-finales et aujourd'hui les Etats-Unis joueront avec la Suède et le Canada rencontrera l'équipe anglaise. On considère qu'il est certain

que les Etats-Unis et le Canada se rencontreront dans les finales.

Il est convenu que les concours de glissement (bob-sleigh) sont les plus difficiles. Des accidents ont déjà éliminé quatre pays. La Belgique, la France, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Italie et la Suisse prendront part aux tournois.

Des équipiers d'Italie, d'Angleterre, de Belgique et de France ont déjà été éliminés à cause d'accidents. Le comte de la Fregolière, France, et Browning, de l'Angleterre ont été blessés.

Le capitaine de l'équipe française s'est brisé un bras et Browning s'est brisé les deux jambes. A ce moment le bob-sleigh allait à une vitesse de 50 milles à l'heure.

On se plaint d'Arthur Ross

Toronto, 1. — Les directeurs du club St-Patrick ont protesté auprès du président Calder au sujet de la manière dont Art. Ross a dirigé la joute à Ottawa, mercredi soir.

FÊTES A L'ORATOIRE

Samedi, il y aura de grandes fêtes à l'Oratoire Saint-Joseph, à l'occasion du cinquantenaire de vie religieuse du Frère André et du Frère Marie-Antoine, des Clercs Sainte-Croix. Le premier est bien connu pour sa grande dévotion à saint Joseph qu'il a contribué à répandre et le second, qui est professeur au collège Notre-Dame-des-Neiges, a enseigné longtemps en France, en Afrique et dans l'Amérique du Sud.

A 9h. 30, le T. R. P. Alfred Roy, provincial des Clercs de Sainte-Croix, chantera la grand-messe. Le R. P. Edouard Laurin, C.S.C., prononcera le sermon.

Les scolastiques, au nombre de 40, feront les frais de la musique. Au moins 150 religieux de Sainte-Croix assisteront à la cérémonie.

D'autres cérémonies auront lieu dans le courant de la journée. A midi, un banquet d'un caractère tout intime sera présidé, au collège Notre-Dame, par Mgr Georges Gauthier, qui assistera aussi à la grand-messe.

LE FRÈRE ANDRÉ

Le Frère André (Alfred Bessette) naquit à Saint-Grégoire d'Iberville, le 9 août 1845, du mariage d'Isaac Bessette et de Clothilde Foisy.

Il prit l'habit religieux en 1870 et entra au collège Notre-Dame-des-Neiges où pendant quarante ans il exerça les humbles fonctions de



messenger et de portier. Il devint aussi le barbier attitré de la maison. Sa dévotion envers saint Joseph est universellement connue. Il a puissamment contribué à la réputation au Canada et même dans toute l'Amérique. C'est à lui qu'est due l'érection de l'Oratoire du Mont-Royal. Depuis longtemps, le Frère André ne s'occupe que de l'Oratoire où il reçoit chaque jour un nombre considérable de visiteurs qui vont lui demander des conseils et implorer le secours de ses prières.

C'est en 1904 que le Frère André obtint la permission d'ériger une petite chapelle sur le terrain appartenant à sa communauté et où s'élevait déjà depuis 1896 un kiosque ou petit oratoire et où déjà se rendaient des pèlerins. En 1910, la chapelle fut agrandie. Elle devint bientôt trop petite et en 1914, la permission de construire une crypte fut accordée. La pierre angulaire en fut bénie le 15 mai 1916. C'est au-dessus de cette crypte que l'on construira la basilique.

UN EDUCATEUR

Le Frère Marie-Antoine est né à Champloceux, département de Maine-et-Loire, en France, en 1846. Il prit l'habit religieux en 1861 au Mans et jusqu'en 1868 fut professeur à Paris. En cette même année, il fut envoyé en Afrique. Il demeura cinq ans à Bône, en Algérie. En 1903, il vint au Canada et fut attaché au collège Notre-Dame comme professeur.

"O Canada! mon pays, mes amours"

Paroles de R. G. F. LAFLEUR
Musique de J. H. LAFLEUR

1. Com-mo le dit un vieil-jeu, O Canada! mon pays, mes amours.
2. Le Canada comme son père, O Canada! mon pays, mes amours.
3. Chantons que pays vante, ses bel-les, O Canada! mon pays, mes amours.

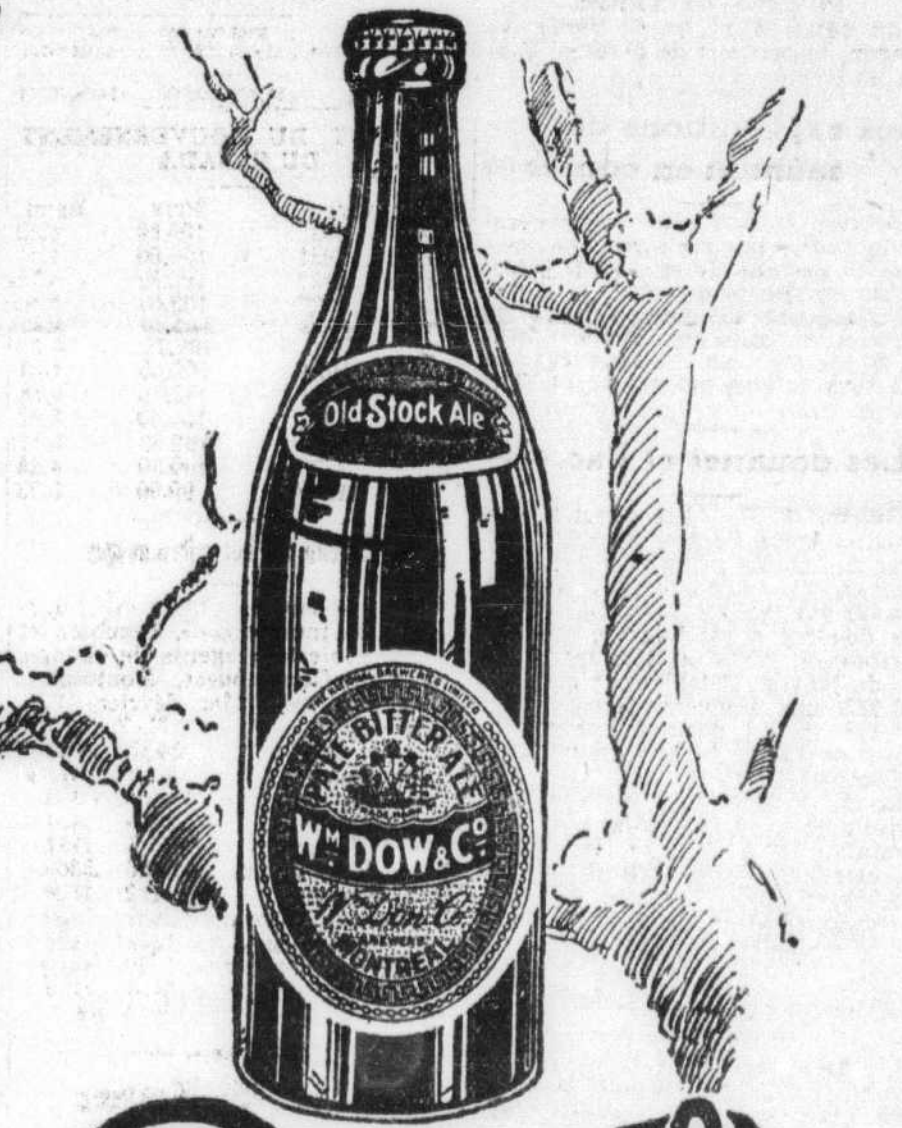
Et de le chan-ter cet O Canada! mon pays, mes amours.
Doux, ai-je vit en ses ma-ni-ères, O Canada! mon pays, mes amours.
Mais nos Canadiennes, com-me il-les, O Canada! mon pays, mes amours.

Le mien je chante à mes a-mis, O Canada! mon pays, mes amours.
Po-ur le ga-lant, hos-pi-ta-lier, O Canada! mon pays, mes amours.
Ont des grâces et des ap-pas, O Canada! mon pays, mes amours.

Le tran-ger voit a-vec un œil d'en-fer, O Canada! mon pays, mes amours.
A son pays il ne fut ja-mais tra-ître, O Canada! mon pays, mes amours.
Chez nous la bel-le est aimable et é-lie, O Canada! mon pays, mes amours.

Conte la ma-jor-té-té des cour-tes, O Canada! mon pays, mes amours.
ré-ma-ta tou-jours, O Canada! mon pays, mes amours.
vage il cé-le-les tous les amours, O Canada! mon pays, mes amours.

O Ca-na-da, mon pa-yis, mes amours, O Ca-na-da, mon pa-yis, mes amours.
O Ca-na-da, mon pa-yis, mes amours, O Ca-na-da, mon pa-yis, mes amours.
O Ca-na-da, mon pa-yis, mes amours, O Ca-na-da, mon pa-yis, mes amours.



Dow's Old Stock Ale

Mûrie à Point



Prime par la Force et parla Qualité

EN FRANCE

LES PROJETS DE
M. POINCARÉ

LE GOUVERNEMENT OBTIENT UN VOTE FAVORABLE SUR LE PREMIER DES 85 AMENDEMENTS QU'IL PROPOSE A LA CHAMBRE POUR SECOURIR LES REGIONS DEVASTEES.

Paris, 1er fév. (S. P. A.). — La Chambre des députés a voté hier soir sur le troisième article du projet des 85 amendements aux projets financiers de M. Poincaré. Le président du conseil manifestait plus que par sa nervosité ordinaire l'impatience que lui causaient les tactiques dilatoires de l'opposition. Il a fait preuve d'une plus grande véhémence envers cette partie de la Chambre qui combat le gouvernement.

M. Poincaré a déclaré que le gouvernement n'était pas sans savoir les intrigues qui se nouaient dans les couloirs ni l'obstruction que l'on faisait à la Chambre. Le bruit courait hier après-midi que MM. Tardieu et Herriot devaient lancer une attaque contre le gouvernement dans le but de ramener M. Aristide Briand au pouvoir.

L'intervention de M. Briand dans le débat prête une certaine apparence de vérité aux rumeurs.

L'ancien président du conseil fut écouté avec la plus grande attention et les cris de "Voilà un homme d'Etat" lancés par les radicaux se mêlaient aux applaudissements lorsqu'il se rassit après avoir prononcé quelques paroles conciliantes afin d'amener la Chambre à adopter un compromis d'importance secondaire sur la question des dommages de la guerre. La Chambre adopta cependant le compromis proposé par M. Poincaré.

La Chambre vota un amendement en vertu duquel les dommages de guerre s'élevaient à plus d'un million de francs seront révisés. Le vote fut de 319 à 235.

M. Reibel, ministre des régions libérées, déclara qu'il y avait 25,000 cas en jeu.

La Chambre des députés a voté l'article deux concernant les demandes pour dommages de cinq cent mille à un million qui seront examinées par les comités départementaux et l'article trois concernant les indemnités d'un minimum d'un million accordées sans examen préalable, qui seront soumises dans un délai de trois mois aux comités qui statueront dans un délai d'un an.

LES RELATIONS SERONT MEILLEURES

Paris, 1er. — Les débats constants que M. Ramsay MacDonald a pris contact avec M. Poincaré dans des conditions qui donnent bon espoir. Il serait vain de commenter les lettres échangées entre les deux premiers ministres, puisqu'elles n'ont pu être publiées jusqu'ici. Mais il est sûr que MacDonald a exprimé son désir de rendre aux relations anglo-françaises le caractère de cordialité qu'elles ont perdu et de régler amicalement les litiges en suspens. M. Poincaré partage ce désir. Ce journal conclut que beaucoup d'Allemands se croient tout permis en comptant sur l'absorption britannique. Il dépend de M. MacDonald de mettre ordre à ce dévergondage en tenant à Berlin un langage qui ne laisse point douter de la volonté de l'Angleterre de faire exécuter les traités.

L'intransigeant déclare: "Si le premier ministre britannique envisage notre droit aux réparations dans un esprit plus large et plus compréhensif que ses prédécesseurs nous devons, nous, faire autant de pas en avant qu'il en fait lui-même et chercher un accord sans réticence."

En Angleterre, l'opinion anglaise reflète en général la satisfaction éprouvée en France à la suite de l'échange de lettres cordiales entre MM. MacDonald et Poincaré.

Des journalistes
New-Yorkais

Plusieurs journalistes de New-York arrivèrent ici demain par le train de 7 heures 30. Ils viennent visiter la métropole afin de se renseigner sur nos sports d'hiver et en même temps pour assister aux fêtes du carnaval. Un comité du Club des Journalistes ira à leur rencontre à la gare Windsor.

Comme on en pourra juger, le programme de réception de nos confrères américains est plutôt chargé. D'abord, samedi, il y aura déjeuner à l'hôtel Windsor, où se retireront les journalistes américains; puis, à 11 heures, réception à l'hôtel de ville par le maire Martin et dîner au Club des Journalistes, offert par l'hôtel de ville. Le maire Martin sera présent. Ensuite promenade en voitures d'hiver à la montagne et thé à la demeure de H. Henderson, surintendant du parc Mont-Royal.

Le soir, les visiteurs seront les hôtes des chemins de fer nationaux, à un banquet à l'hôtel Windsor. Ils participeront aussi à divers autres amusements.

Dimanche, il y aura déjeuner et dîner au Windsor, visite au Prince où les journalistes seront les hôtes de M. Abbie Wright, puis réception au Club des Journalistes. Lundi, déjeuner au Montreal Thistle Curling Club offert par M. John Davidson, du Windsor; puis, visite de la ville organisée par les autorités municipales et, à six heures, dîner à l'hôtel Windsor.

ALLEMAGNE

Tous approuvent
le nouveau projet

LES EXPERTS ENTENDENT L'AVIS DES FINANCIERS ALLEMANDS SUR LE PROJET DE FONDRE UNE BANQUE A BASE D'OR. — UN SUPREME ESPOIR

Berlin, 1er. (S. P. A.). — Le débat sur le projet de banque d'émission a été repris au premier comité des experts hier. Le président de la Reichsbank, le Dr Schacht, a été le premier témoin.

Le président de la Reichsbank, qui est aussi commissaire de la monnaie, serait en faveur d'organiser immédiatement la nouvelle banque à base d'or, croyant que ni sa sécurité ni son fonctionnement ne sont en quelque façon reliés à la solution finale du problème des réparations.

Tout en soulignant l'importance d'établir la banque au plus tôt, il diffère avec les experts sur la proposition tendant à rendre la banque rigide indépendante. Il voudrait en faire une succursale indépendante de la Reichsbank, dans l'idée de la fusionner avec cette dernière lorsque la nouvelle émission d'or aura fait ses preuves.

Le Dr Schacht préconise aussi que la réserve soit en lingots ou en titres étrangers à l'abri des fluctuations.

La ligue des industriels allemands crie aussi après la formation d'une banque à base d'or qu'elle juge indispensable à la restauration économique de l'Allemagne. La question a été discutée à la réunion d'hier du conseil exécutif de la société. Plusieurs capitalistes ont franchement avoué que les grandes industries devraient assurer le fardeau fiscal du pays et le faire de bon cœur.

Le chancelier Marx et ses collègues ont officiellement reçu hier soir le deuxième comité et lui ont fait part de la décision de tous les ministères de faire en leur pouvoir pour faciliter la tâche du comité.

Le délégué anglais, Reginald McKenna, a remercié le chancelier et exprimé la confiance que le comité accomplirait sa tâche heureusement et rapidement.

Le second comité a siégé hier après-midi. Deux représentants de la "Deutsche Bank", MM. Bergmann et Wassermann, ont témoigné.

LES DELITS RE TRAISON

Berlin, 1er. — Les nationalistes du Reichstag ont décidé de déposer devant la Chambre deux motions demandant l'introduction de la peine de mort pour les crimes de haute trahison commis dans les territoires occupés et l'abolition, pour une raison d'économie, de la Cour de justice qui sert à la protection de la république.

Parlant devant la commission centrale industrielle allemande, M. Fisher a déclaré que la création d'une banque à émission d'or, est absolument nécessaire, mais ne pourra avoir lieu que lorsque l'Allemagne sera capable de nouveau de soutenir la concurrence étrangère et quand elle possèdera un bilan de paiement qui se solderait par un actif. Il a affirmé que seule une franchise politique financière pouvait sauver l'Allemagne.

M. CARDIN
PRÉCONISE
L'ECONOMIE

M. P.-J.-A. Cardin, nouveau ministre de la marine, a été reçu en triomphe hier soir par les libéraux, à la salle de l'Assistance Publique. MM. Raoul Dandurand, Béique et Casgrain ont félicité le nouveau ministre. M. Cardin a déclaré qu'il ferait tout en son pouvoir pour travailler au bien du pays. Il est avant tout un Canadien. Il demande au peuple de juger le gouvernement avec justice. Jusqu'ici, en face de l'héritage qui lui avait été confié, il n'a pu réaliser tout ce qu'il avait en vue. M. Cardin recommande la plus stricte économie comme le meilleur moyen de solutionner la crise actuelle.

M. Cardin est absolument opposé à ce qu'on harnache le Saint-Laurent. M. Théodore Rhéaume, député de Jacques-Cartier, a félicité M. Cardin. Il compare MM. Monty, Fautoux et Ballantyne, aux trois mousquetaires de Bonas. Ce n'est pas avec des médailles et des prix de dix dollars que M. Meighen gagnera le cœur de la province.

M. N.-K. Lafamme a fait le discours le plus inattendu qui soit. Sans féliciter M. Cardin, il déclare sans ambages aux dames qui sont dans la galerie qu'il n'a nullement à le féliciter de leur présence. Je suis de ceux qui croient qu'il vaut mieux exclure les femmes des affaires difficiles, souvent bousculées du gouvernement. Il dit ensuite à M. Cardin qu'il ne doit pas remercier ses électeurs mais que c'est à ces derniers à le remercier.

Je n'aime pas les politiciens qui quémandent sans cesse les votes de leurs électeurs et la charité publique. Je suis un sceptique sur ce point et je mourrai ainsi. Il est vrai que c'est un bonheur que de remplir les fonctions publiques, mais que l'on ne perde pas de vue que c'est une lourde croix à porter. L'homme public sacrifie sa santé, son bonheur domestique et tout ce qu'il possède.

LES INDES

La citoyenneté
aux Hindoux

LE GOUVERNEMENT DE L'INDE RENOUVELLE SES REVENDICATIONS EN FAVEUR DE SES NATIONAUX AUPRES DU GOUVERNEMENT DU SUD-AFRICAINE

Delhi, Inde, 1er (S. P. C.). — A l'ouverture de la nouvelle Assemblée législative ici hier, le comte de Reading a donné lecture du discours du Trône. Le vice-roi a déclaré que le gouvernement de l'Inde allait continuer d'essayer de persuader au gouvernement de l'Afrique-Sud de prêter l'oreille aux revendications des Hindoux qui habitent l'Afrique-Sud et de leur accorder un traitement plus équitable en matière de citoyenneté.

Le discours n'a été catégoriquement que les gouvernements d'Angleterre et d'Afghanistan soient à contrecœur tirés. Il approuve chaleureusement le gouvernement impérial d'avoir donné à l'Inde l'occasion d'exprimer pleinement ses vues sur la situation qui concerne les Hindoux de la colonie de Kénia. Il déclare que le gouvernement est résolu à réprimer les attentats et les conspirations dans l'Inde. Il était fait allusion dans le discours du Trône aux réformes en perspective dans l'Inde, mais il était dit que ces réformes ne seraient discutées que lorsque le secrétaire d'Etat et le gouvernement britannique les auront étudiées. Le vice-roi exprima quelque inquiétude sur l'accueil que recevront ces réformes et il a prévenu l'Assemblée de la possibilité d'une haine dans les progrès actuels. La constitution ne peut être modifiée sans le consentement du parlement et du peuple anglais. Les derniers passages du discours demandaient aux législateurs de faire preuve de pondération et de bonne volonté pendant la session.

Le discours faisait remarquer qu'en dépit du lent relèvement économique de l'Europe il y avait des indices de renaissance commerciale dans l'Inde. Les problèmes en discussion avec l'Afghanistan approchent d'une solution satisfaisante. Les dépenses militaires ont été constamment réduites et la présente politique suivie à la frontière donne les plus beaux espoirs d'amélioration pour l'avenir.

Au sujet du statut des Hindoux dans l'Empire et de la récente conférence impériale, le discours disait ce qui suit: "Les premiers ministres des quatre Dominions ont manifesté une profonde sympathie et ont exprimé le vif désir de faire disparaître les restrictions faites aux Hindoux. Il y a lieu d'espérer que la conclusion d'une entente acceptable à l'Inde sera atteinte dans un temps relativement court, sauf peut-être au Canada, où il existe certaines difficultés spéciales. L'Inde apprécie hautement leur sympathie et leur encouragement et j'espère que la pensée de l'Inde en disant que cette reconnaissance de sa position dans l'Empire lui est une source de vive satisfaction."

CHOSSES MUNICIPALES

Les agents sont
bien habillés

LES UNIFORMES DU PRINTEMPS NE SERONT PAS DISTRIBUES EN JUILLET. CETTE ANNEE, MAIS EN AVRIL, GRACE A LA DILIGENCE DU COMITE EXECUTIF. — DIVERS

La ville fera diligence cette année, pour accorder aux policiers et aux pompiers leurs uniformes légers avec les premiers jours du printemps. Les contrats de confection seront signés dès la semaine prochaine, de sorte que vers le mois d'avril tous les uniformes pourront être distribués.

Habiller les agents et les pompiers coûte plus de \$80,000 par année, soit \$40,500 le printemps et autant l'automne; M. L.-O. Plon, surintendant des achats et des ventes, nous a fait tenir les renseignements suivants:

Le drap pour les uniformes a été acheté l'automne dernier, soit une quantité de 10,000 verges, qui a coûté \$22,000 approximativement. Pour les uniformes d'officiers la ville a acheté environ 3,000 verges à \$3.00 la verge, tandis qu'elle a acheté environ 7,000 verges d'autre drap à \$1.60 la verge pour les uniformes de pompiers et d'agents.

Les 7,000 verges de drap pour les uniformes d'agents et de pompiers ont été achetées en Angleterre, tandis que les 3,000 verges de drap plus fin pour les uniformes d'officiers ont été achetées au Canada.

Il faudra 850 uniformes pour les pompiers et leurs officiers, et environ 1,200 uniformes pour les officiers de police et les agents. Le coût approximatif des uniformes pour les pompiers et les agents est d'à peu près \$18,500 chacun, tandis que celui des uniformes des officiers est de \$25.

Le coût est ainsi réparti pour chacune des catégories d'hommes qui recevront des uniformes:

Cout d'uniformes des officiers de police, \$18,500; cout d'uniformes des agents de police, \$18,500; cout d'uniformes des officiers du département des incendies, \$3,700; cout d'uniformes des pompiers, \$12,950.

LA SANCTION DES REGLEMENTS

Tout règlement municipal ne peut être mis en vigueur sans obtenir l'assentiment du conseil. Les ministres de Québec, et cela en vertu de la clause 305 de la charte qui dit: "305. — Un exemplaire de tout règlement adopté en vertu de cette section doit être transmis sans retard au lieutenant-gouverneur en conseil, qui peut, dans les trois mois de la réception, désavouer le règlement. Avis du désaveu est publié dans la Gazette officielle de Québec."

La ville n'aurait pas versé des honoraires à la province pour ce faire, les lois variant de \$10 à \$250 selon la somme des emprunts contractés, un règlement qui ne vise à

LA NAVIGATION

EN AVANCE
DE 18 HEURES

ON ATTEND LE "MONTCAUM" A ST-JEAN, DEMAIN. — TRAVERSE RAPIDE DU "MONT-LAURIER". — TRENTE PERSONNES EN DANGER DE MORT A BORD D'UN VAPEUR

Le "Montcaum", de la compagnie du Pacifique-Canadien, est attendu demain à Saint-Jean avec une avance de 18 heures, environ sur son horaire prévu. Ses passagers sont au nombre de 131 dans les cabines et de 500 en troisième classe.

Parmi les passagers à bord, mentionnons M. Georges Pelletier, et Mme Pelletier.

Le "Montcaum" retournera sous peu à Liverpool, puis sera ensuite envoyé en cale-sèche pour y subir son inspection annuelle. Son prochain départ de Liverpool à destination du Canada est fixé au 21 mars.

TRAVERSE RAPIDE

Le "Mont-Laurier", de la compagnie du Pacifique-Canadien, est attendu à Liverpool, ce soir à neuf heures. Il était parti de Saint-Jean, N.-B., le lundi après-midi 25 janvier courant. Sa vitesse moyenne, jusqu'ici du moins, a été de 17 nœuds 1/2 à l'heure, ce qui est considéré comme plutôt rapide.

DEPART DU "METAGAMA"

Le "Metagama", de la compagnie du Pacifique-Canadien, part de Saint-Jean, N.-B., cet après-midi, à destination de Liverpool et Glasgow. Ses passagers, dit-on, sont nombreux.

EN DANGER DE MORT

Paducah, Kentucky, 1. (S. P. A.) — Trente personnes sont en danger de mort sur le pont supérieur du vapeur "Tom-C. Powell", qui a coulé, hier soir, au milieu de la rivière Ohio.

Ce vapeur était en route pour Nashville, Tenn.

DEUX PASSAGERS MEURENT

New-York, 1. — Le "Cleveland", de la "United American Line", est arrivé ici hier, venant de Hambourg. La traversée, dit-on, a été très orageuse et marquée par deux incidents tragiques. Un des passagers, en effet, est mort dès le début du voyage, cependant que trois jours après, un autre était emporté par un paquet de mer qui a failli causer la mort à une douzaine de personnes.

Ce navire est arrivé avec trois jours et demi de retard à cause des nombreuses et violentes tempêtes contre lesquelles il a eu à lutter durant toute la traversée.

MOUVEMENTS DE NAVIRES

Le "Doric", de la ligne White-Star Dominion, est attendu à Halifax, demain, vers les 11 heures du soir, venant de Liverpool via Glasgow avec 121 passagers de cabine et 365 de troisième classe.

Le "Melita", de la compagnie du Pacifique-Canadien, est parti hier d'Anvers pour Saint-Jean.

L'"Aquitania", de la ligne Cunard, était attendu à Cherbourg à 9 heures cet avant-midi, venant de New-York.

Une soirée agréable

C'est celle que vous passerez dans la lecture de "Jules Faubert". Ce livre vous fera oublier les soucis de l'existence en vous faisant vivre quelques heures dans un monde de fiction qui n'est pourtant pas éloigné de notre monde habituel.

On peut se procurer "Jules Faubert" au prix de 90 sous l'exemplaire (franco \$1.00), en s'adressant au service de librairie du Devoir. (Communiqué.)

Le cours de M.
l'abbé Groulx

M. l'abbé Groulx, dans son cours d'histoire, a relaté en détail la crise religieuse du commencement du dix-neuvième siècle: La fondation de l'Institut Royal, les tentatives faites pour empêcher la reconnaissance officielle comme évêque de Québec de Mgr Plessis, les projets du triumvirat Mountain-Ryland-Sewell, ceux du lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes, qui voulait asservir le clergé et le peuple canadien-français, etc.

Il a été très attentivement écouté par un nombreux auditoire.

DIVERS

La nouvelle édition de la charte sera livrée dans quelques mois, dans ses deux textes anglais et français. Déjà, l'impression du texte anglais s'achève, et tout le travail sera terminé en avril, pour l'inauguration du nouveau conseil municipal.

La ville a accordé en janvier 121 permis de construction d'une valeur totale de \$724,780; ces chiffres représentent 96 permis pour des constructions nouvelles d'une valeur de \$533,600 et 25 permis pour des modifications, d'une valeur de \$191,180 et cela représente 49 maisons avec 165 logements, 10 magasins, 8 garages, une usine, un entrepôt et autres.

Le tabac le plus populaire de Québec!

ROSE QUESNEL

Libre de Nicotine
Il ne fatigue pas les Nerfs!

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères
LIMITES

LE MAGASIN DU PEUPLE

Une Vente Spéciale de Sacoques en Cuir

SACOCES en cuir noir ou de couleur, choix de jolis modèles nouveaux, avec poignée en cuir de même qualité; monture solide; doublure en soie de couleur.

Dans des conditions normales, nous devrions vendre ces sacoches jusqu'à 3.95; le bon marché auquel nous les avons payées nous permet de vous offrir le choix à...

—Au rez-de-chaussée

Mouchoirs

pour dames; modèles en toile ou en mousseline avec motifs brodés dans un coin; bord ajouré; choix de nuances; plusieurs de petites dimensions; se vendaient régulièrement .15 et .19 chacune, samedi...

—Au rez-de-chaussée

Ruban

moiré fini cordé; qualité pesante; 5 pouces de largeur; grande variété de nuances ainsi que noir et blanc; très belle qualité pour boucles de cheveux; ceinturons, etc., .39 se vendait .59 et .75 la verge, pour...

—Au rez-de-chaussée

Complets à 2 Pantalons
pour Hommes

Un nouveau lot d'excellents complets en serge bleu marine tout laine, marque Fox, ou en bon tweed gris à rayures ou uni. Ces complets, de confection soignée et avec bonne doublure, peuvent convenir pour hommes et pour jeunes gens. Une valeur exceptionnelle au bas prix presque incroyable de

15.95

1600 Chemises pour
Hommes

Extra spécial, chacune
OU 3 POUR 3.65

Une des meilleures aubaines que nous vous ayons offertes depuis longtemps.

Très grand choix de modèles, la plupart sont confectionnés en tissu croisé à jolies rayures sur fond blanc ou crème; toutes ces chemises sont de qualité supérieure et de coupe parfaite; encolure: 14 à 17 1/2.

Continuation de notre grande vente de chandails en tricot Jumbo, genre manteau ou passant par-dessus la tête. Qualités de 2.95 5.00 et 6.00, pour

—Au rez-de-chaussée

Grande Vente Annuelle de Corsets

Magnifique choix de modèles populaires et des élégants échantillons et surplus de manufactures, offerts à des rabais de 1-3 et 1-2



Cette vente est impatiemment attendue tous les ans par des centaines et des milliers de femmes et jeunes filles qui veulent profiter des aubaines insurpassables qu'elles savent y trouver. Les valeurs offertes cette année ne le cèdent en rien à celles des précédentes; jugez-en:

CORSETS en coutil de qualité pesante; fini uni ou broché; modèles à buste bas ou sans buste pour personnes de petite taille; baleines inoxydables; 4 jarretelles; ceinture: 20 à 28; régulier 1.49 et 1.98, pour

CORSETS en coutil rose imprimé; très belle qualité; modèles pour petites tailles; buste bas, fini élastique; baleines inoxydables; 4 jarretelles; ceinture: 20 à 28; régulier 2.49, pour

CORSETS en coutil de qualité pesante; avec élastique inséré; nuances rose ou blanc; buste bas, moyen ou haut; baleines de la meilleure qualité; 4 ou 6 jarretelles; ceinture: 20 à 30; régulier 2.75 jusqu'à 4.50, pour

.98

1.59

2.98

—Au premier en haut

Dupuis Frères
LIMITES

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, Demontigny St-André et St-Christophe.
J.-N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Présid. A.-J. Dugal, Dir.-Gérant.



L'Agent Principal de notre Existence

Vous n'êtes jamais trop PRUDENT pour votre VUE

Très souvent votre SANTE dépend de vos YEUX

L'ORGANE LE PLUS SENSIBLE, LE PLUS PRECIEUX
Le PRINCE DE NOS VERRES comprend L'EXAMEN SCIENTIFIQUE de vos YEUX: \$3.00 à \$9.00, complet avec garantie

TAIT-FAVREAU Limitée

OPTOMETRISTE — L. FAVREAU — OPTICIEN
SPECIALISTE

197, RUE SAINTE-CATHERINE EST. TEL. EST 7377